

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

EMIL'HY

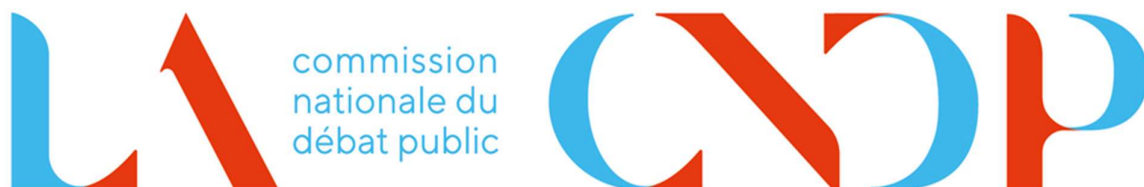
-

Concertation préalable
du 27 février 2024 au 21 avril
2024

Valérie TROMMETTER et Luc MARTIN,
garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

-

Date de remise du rapport, le 21 mai 2024



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et le public	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garants.....	4
Introduction	5
Le projet objet de la concertation	5
La saisine de la CNDP	9
Garantir le droit à l'information et à la participation	10
Le travail préparatoire des garant.e.s	11
Les résultats de l'étude de contexte	11
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	12
Avis sur le déroulement de la concertation	16
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	16
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	18
Synthèse des arguments exprimés	21
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	21
Engagements des maîtres d'ouvrage résultant de la concertation	40
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme	40
Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées	40
Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	41
Liste des annexes.....	43

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 21 mai 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) : concertation-emilhy.fr.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (art. R.121-24 du Code de l'Environnement).

Synthèse pour les décideurs et le public

La concertation préalable a porté sur le projet de création d'une unité de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone par électrolyse de l'eau au sein du périmètre de la centrale Emile Huchet sur la commune de Saint-Avold (57). Les porteurs du projet, dénommé EMIL'HY, étaient les sociétés GazelEnergie, producteur et fournisseur d'énergies, et GRTgaz, en charge du raccordement au futur réseau MosaHYc.

Les enseignements clefs de la concertation

La concertation préalable du projet EMIL'HY s'est déroulée dans un contexte particulier lié à la présence de 3 projets de production d'hydrogène en Moselle majoritairement destinés à décarboner les activités du sidérurgiste allemand SHS via le réseau de transport MosaHYc et sur fond de réindustrialisation du site de la Centrale Emile Huchet de Saint-Avold suite à l'arrêt de l'utilisation du charbon et de sauvegarde des emplois.

Le processus d'information sur la tenue de la concertation préalable et sur le projet a consisté en la diffusion d'environ 100 dossiers de concertation, 200 synthèses du dossier de la concertation, 19 000 flyers d'information avec carte T dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling, Porcellette, Diesen et Creutzwald, la pose d'environ 100 affiches et de fortes retombées médiatiques via les journaux locaux et régionaux.

Le dispositif de concertation a offert des modalités variées pour garantir la participation des publics. En effet 7 temps forts ont été proposés pendant 8 semaines, alternant des réunions, des débats mobiles et un atelier thématique. La participation du public a été soutenue (558 personnes ont participé aux événements, 34 contributions ont été déposées et 23 cahiers d'acteurs ont été rédigés et présentés aux porteurs du projet).

Cette concertation a fait émerger des questionnements liés au projet lui-même comme son financement, les autres projets du site de la centrale (chaudières bois énergie et conversion de la centrale à charbon en centrale biomasse) et au cumul des projets de production d'hydrogène sur le territoire (notamment sur le dimensionnement du réseau de transport d'hydrogène MosaHYc, disponibilité en eau et en électricité). Elle a aussi été source de plusieurs propositions : collaboration pour la mise en place d'une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène, recherche de l'usage de l'hydrogène et de la valorisation de la chaleur et de l'oxygène au sein des industriels présents sur la plateforme Chemesis.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garants

Le tableau ci-dessous présente de manière très synthétique les principales demandes de précisions formulées par le public et les recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Ces demandes de précisions et recommandations des garant.e.s sont détaillées dans la dernière partie du présent rapport. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

A l'issue de la concertation, les garants reprennent ici les demandes de précisions suivantes formulées par le public vis-à-vis des porteurs du projet :

1. Détailler et expliciter par typologie de postes de coûts, le montant de l'investissement financier du projet, étant donné qu'il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d'hydrogène produit
2. Clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau
3. Clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau
4. Confirmer votre engagement de rejoindre l'initiative AMPHY et de collaborer activement dans les dispositifs de formation des acteurs d'une filière hydrogène (mise à disposition d'experts, accueil d'étudiants en alternance...)
5. Confirmer auprès de la Société des Eaux de l'Est (SEE) que la ressource en eau sera suffisante dans le cas où les 2 projets de production d'hydrogène (EMIL'HY et CarlHYng) se concrétisaient
6. Confirmer auprès de RTE qu'il n'y a pas de nécessité de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avold en cas de développement des deux projets EMIL'HY et CarlHYng
7. Clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s'accompagnera de la disparition totale de l'utilisation du charbon
8. Clarifier le fait que la centrale biomasse et que l'usine de production d'hydrogène pourront fonctionner simultanément
9. Porter auprès de l'association Chemesis la suggestion de création d'une cellule employant des spécialistes dont la mission serait d'optimiser les flux d'énergies et les flux thermiques entre l'ensemble des industriels présents sur la plateforme
10. Porter auprès de l'association Chemesis et de la CASAS la demande de réflexion d'une démarche éco-responsable en termes de mobilité (par exemple, covoiturage ou mise en place de navettes) et de création d'infrastructures inter-entreprises (par exemple, crèche d'entreprise)

Pour toutes ces demandes, il conviendra d'informer le public des réponses apportées et des informations obtenues.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Poursuite des échanges avec le public via le site internet sur l'avancement du projet EMIL'HY

2. Rédaction bimestrielle d'un journal de bord du projet

3. Diffusion des études (impacts, dangers...) dès leur réalisation

4. Organisation d'une réunion publique avant l'enquête publique

5. Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l'issue de cette concertation

Introduction

Le projet objet de la concertation

- **Objectifs du projet selon les porteurs de projet**

EMIL'HY est un projet de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, qui a pour objectif de fournir de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone à différents industriels de la « Grande Région¹ », notamment du domaine de la sidérurgie. Il serait susceptible également de participer à l'approvisionnement de débouchés futurs comme ceux de la mobilité hydrogène (poids lourds, bus, véhicules utilitaires, trains...) et de l'industrie locale...

- **Responsables du projet et décideurs impliqués**

GazelEnergie (producteur et fournisseur français d'énergies) et GRTgaz (raccordement au futur réseau MosaHYc)

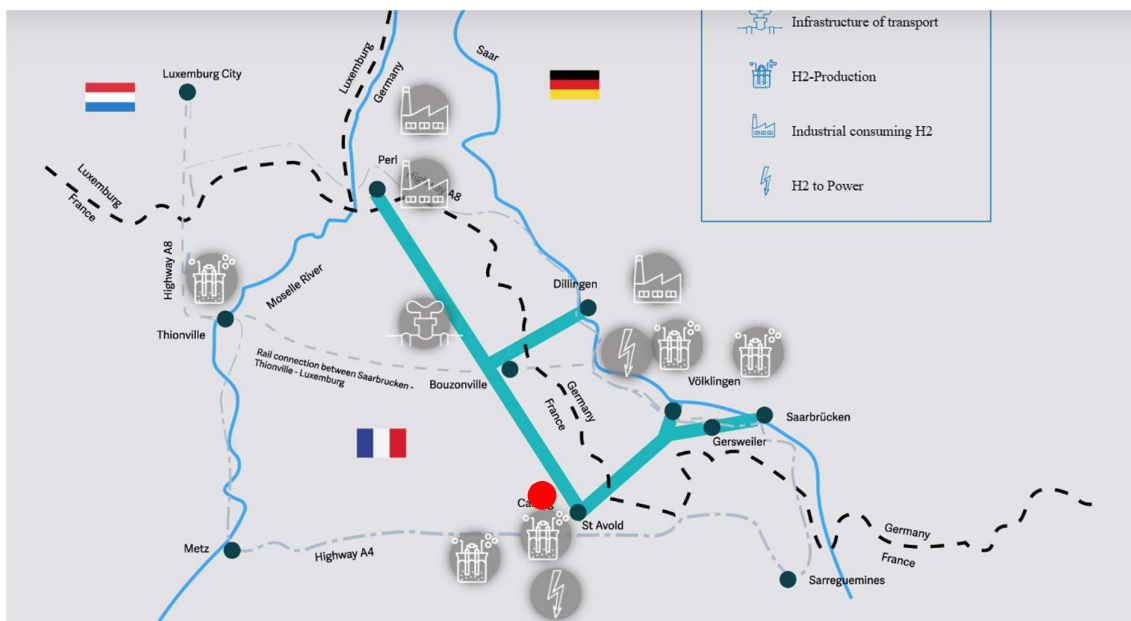
- **Carte du projet ou plan de situation**

Le projet prévoit de s'implanter sur le site de la Centrale Emile Huchet au sein de la plateforme industrielle Chemesis de Carling/Saint-Avold, créée en 1947 et à une distance de 2,3 km de la frontière allemande.

¹ La Grande Région regroupe les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Région Lorraine en France, la Région wallonne, les communautés française et allemande en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.



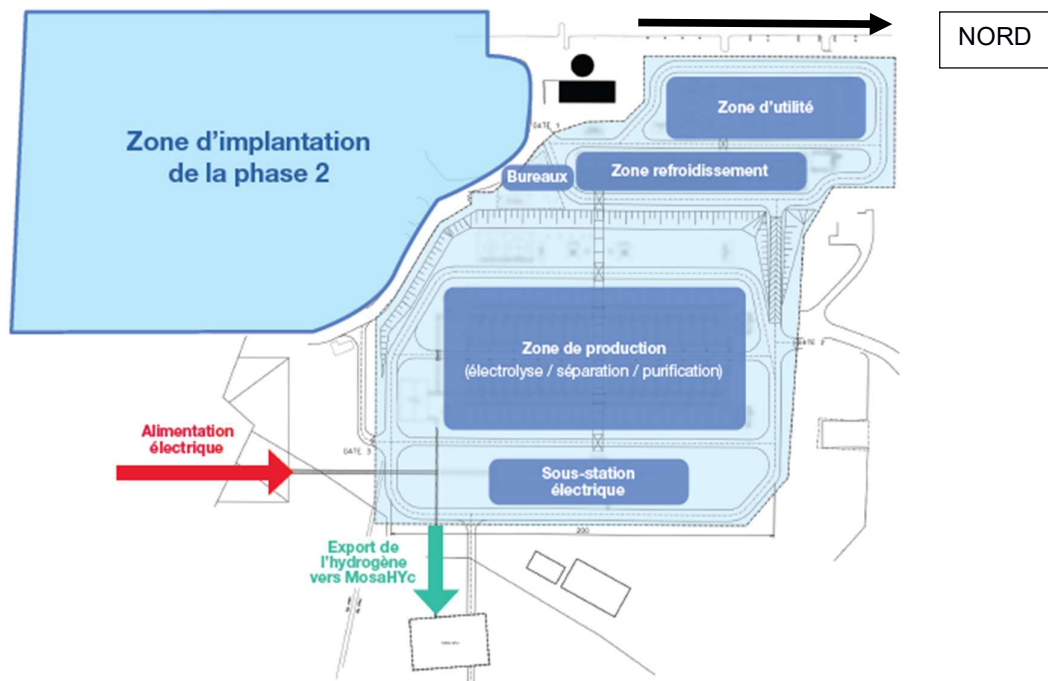
Localisation du site de la Centrale Emile Huchet au sein de la plateforme Chemesis



Localisation du site d'implantation (en rouge) au sein de la Grande Region Hydrogen (producteurs, consommateurs, transporteurs)



Vue aérienne du site avec implantation du projet au sein de la Centrale Emile Huchet



Plan de masse de la phase1 (2027/2028)

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Le projet comprend l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. Il se déploiera en 2 phases successives avec la mise en service d'une première unité de 200 MW en 2027/2028 et d'une deuxième unité de 200 MW à l'horizon 2030. La production totale annuelle sera de 56 000 tonnes d'hydrogène renouvelable et bas carbone. La technologie utilisée pour les électrolyseurs consistera à séparer l'oxygène (O) et l'hydrogène (H₂) de l'eau (H₂O) en faisant passer un courant électrique dans une solution alcaline.

Ce projet s'accompagne du raccordement au réseau MosaHYc² pour permettre le transport de l'hydrogène.

L'hydrogène produit est notamment destiné à différents industriels de la Grande Région présents à proximité du réseau MosaHYc et notamment l'important sidérurgiste allemand SHS à Völklingen et Dillingen.

Les alternatives présentées par le Maître d'Ouvrage comprennent l'implantation du projet sur une autre parcelle, la mise en service d'une seule phase du projet en 2027/2028 (200 MW) et la mise en service du projet CarlHYng porté par Verso Energy. Les garants ont demandé que l'exploitation de l'hydrogène d'origine naturelle, présent dans le sous-sol du territoire, soit également considérée comme une alternative au projet et présentée dans le cadre de la concertation.

Selon les porteurs de projet, l'absence de réalisation du projet aura des conséquences socio-économiques notables pour la société GazelEnergie, nécessitera que le client SHS se tourne vers d'autres projets de production d'hydrogène en cours de développement, ou bien qu'il n'atteigne pas ses objectifs environnementaux mais pourra également impacter le développement des infrastructures d'hydrogène de la région.

- **Coût**

Le montant de l'investissement pour les phases 1 et 2 est estimé à 780 millions d'euros hors taxes. Les demandes de subventions nationales et au niveau de l'Union Européenne sont étudiées.

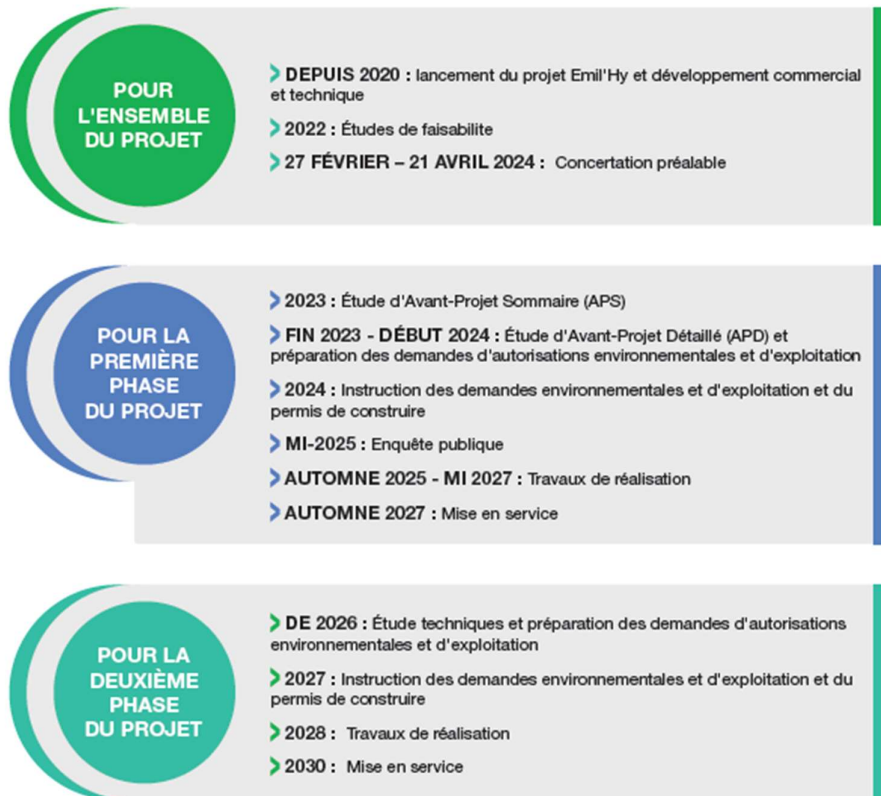
- **Contexte du projet**

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européennes et nationales qui visent à favoriser les énergies d'origine renouvelable et les technologies sobres en émission de carbone et notamment la production d'hydrogène renouvelable et/ou bas-carbone en remplacement de l'hydrogène très carboné, majoritairement utilisé dans l'industrie mondiale (Pacte Vert pour l'Europe, Stratégie française pour l'énergie et le climat, loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, projet de loi "Industrie verte", Stratégie nationale hydrogène...).

L'émergence d'un projet de réseau hydrogène entre la France et l'Allemagne, le réseau MosaHYc, et la présence des nombreux industriels dans la « Grande Région » sont à la base de la localisation à Saint-Avold.

² MosaHYc est un pipeline/canalisation de transport transfrontalier 100% hydrogène, porté conjointement par GRTgaz, Creos et Encevo et dont la conversion effective au transport d'hydrogène est prévue courant 2027 pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité.

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée**



Calendrier prévisionnel

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le coût du projet se situant au-delà des seuils de sollicitation obligatoire de la CNDP prévus par l'article L. 121-8, les porteurs de projet se devaient de saisir la CNDP pour l'organisation d'une concertation préalable. La CNDP définit les modalités d'information et de participation et valide le dossier de concertation. Le processus participatif se situe au commencement de la procédure lorsque toutes les options sont encore ouvertes bien qu'il n'y ait qu'un seul scénario présenté au public.

- **Décision d'organiser une concertation**

Lors de la séance plénière du 8 novembre 2023, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-9 du Code de l'Environnement et a désigné Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Luc MARTIN comme garant.e.s de la concertation, considérant que le projet EMIL'HY comporte des impacts très significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/de la garant.e qui se trouve en annexe 2 de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est rendu public et qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentifs :

- au respect du droit à l'information du public. A cet effet, les éléments disponibles de contexte devront notamment être portés à la connaissance du public concernant, en particulier, l'existence du projet CARLHYNG de production d'hydrogène connecté au réseau MosaHYc, dont la concertation préalable s'est tenue à l'automne 2023,
- aux délais laissés au public pour prendre connaissance de l'information et pour formuler des observations et des propositions dans le respect de l'article L. 120-1 du Code de l'Environnement,
- à la présentation des besoins auxquels le projet répond et à ses alternatives possibles ainsi qu'aux dispositifs et acteurs à mobiliser pour parvenir à en débattre,
- au raccordement du projet au réseau MosaHYc car la présence de cette canalisation de transport d'hydrogène transfrontalière est la raison d'être du projet,
- à l'articulation avec plusieurs projets industriels se déployant le long du réseau MosaHYc, de part et d'autres de la frontière franco-allemande,
- au traitement de la question du risque industriel et à celle particulière posée par le stockage de l'hydrogène ainsi que des effets « domino » liés à la proximité de nombreux industriels sur la plateforme,
- à la question de l'organisation industrielle du territoire car ce dernier est en grande mutation,
- à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et à la vérification des facilités d'accès aux espaces de débat,
- à la recherche de modalités d'association des publics transfrontaliers.

Dans le cadre d'une concertation préalable telle que définie dans l'article L. 121-8 du Code de l'Environnement, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, l'information et la participation du public doivent se poursuivre jusqu'à l'enquête publique, également sous l'égide d'un ou de deux garants désignés par la CNDP.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les résultats de l'étude de contexte

Dans la prolongation de ce qui avait déjà été entrepris en 2023 pour les concertations des projets PARKES et CARLHYNG sur les communes de Saint-Avold et de Carling, les garants ont réalisé une étude de contexte complémentaire et ont sollicité des rencontres avec des acteurs du territoire, choisis en fonction de leur présence ou absence de participation aux concertations précédentes :

- partenaires sociaux de la société GazelEnergie,
- services de l'Etat et services déconcentrés (Préfecture de Moselle et sous-Préfecture de Forbach),
- mairies et collectivités territoriales (Mairies de Saint-Avold, de Diesen, de Porcellette, de Carling, Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergies),
- acteurs politiques,
- acteurs économiques (Union des Entreprises de Moselle).

Les représentants des syndicats FO et CFDT de la société GazelEnergie, des Ecologistes-Europe Ecologie Les Verts (E-EELV) tout comme les maires de Saint-Avold et Diesen et le président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergies ont répondu à la demande d'entretien. Ils ont partagé sur leur connaissance du projet et du contexte local.

Il ressort de ces entretiens que le secteur est sinistré tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental du fait des activités qui se sont succédées depuis plusieurs décennies : exploitation du charbon puis de la pétrochimie avant celle de la production et transformation des matières plastiques.

Les 2 projets de production d'hydrogène portés sur le territoire par les sociétés GazelEnergie et Verso Energy à la même échéance de temps est un sujet qui donnera lieu à débat.

Enfin, outre les enjeux environnementaux liés au voisinage du site du projet, beaucoup d'acteurs apprécient que de tels projets industriels revoient le jour localement puisqu'ils contribuent à générer des emplois et donc à redynamiser le territoire.

En résumé, les principales thématiques et enjeux que les garants ont identifiés dans le cadre de cette étude de contexte et qui devaient être soumis à la concertation sont les suivants :

- Présentation de la politique européenne et nationale en matière de production d'hydrogène et d'hydrogène renouvelable bas carbone,
- Gestion de l'eau (approvisionnement et rejet) dans un secteur qui connaît de fortes remontées d'eau suite à l'arrêt de l'activité minière et dans lequel un cône de rabattement est actif pour confiner la pollution des industriels de la plateforme Chemesis,
- Enjeux naturels du fait de la présence à proximité d'une forêt de protection,
- Consommation d'électricité et devenir de la chaleur,
- Capacité du réseau électrique à alimenter ce projet sans entraver d'autres futurs projets industriels du secteur,
- Capacité du réseau MosaHYc à évacuer la production d'hydrogène de ce projet sans entraver d'autres futurs projets industriels du secteur,

- Bilan carbone du projet,
- Risques liés au stockage et au transport d'hydrogène au sein de l'usine et à proximité de la plateforme (potentiels effets dominos).

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

En amont de la concertation préalable, de nombreuses réunions se sont tenues entre les sociétés GazelEnergie, GRTgaz, leur assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé en dispositifs participatifs et les garant.e.s. Ces réunions se sont déroulées dans de bonnes conditions ; les porteurs de projet étant à l'écoute des garant.e.s et de leurs propositions. Ils ont également apporté des réponses aux questions posées par les garant.e.s.

Dossier de concertation

A la lecture de la première version du dossier de la concertation transmis aux garants le 10 janvier 2024 et de la deuxième version du 19 janvier 2024, ces derniers ont demandé aux porteurs de projet d'apporter les modifications suivantes :

- Forme :
 - Rendre plus compréhensible les textes en évitant les termes trop techniques, les anglicismes et en explicitant les abréviations,
 - Ajouter des références (liens) vers les documents cités,
 - Améliorer la lisibilité et les légendes des documents graphiques,
- Projet :
 - Clarifier les communes concernées par les 2 phases du projet,
 - Mettre en cohérence le dossier avec le périmètre de la saisine de la CNDP, compléter la description de la phase 1 du projet avec celle de la phase 2, *intégrer un plan de masse de la phase 2, détailler les usages alternatifs à l'injection d'hydrogène dans le réseau MosaHyc qui sont mentionnés pour la phase 2*, décrire les impacts environnementaux et socio-économiques des 2 phases...
 - *Clarifier les informations liées à la consommation totale électrique du projet et le sujet de la contractualisation avec RTE pour l'alimentation depuis le poste de Saint-Avoid pour les 2 phases,*
 - *Indiquer les autres projets de production d'hydrogène au sein de la Grande Région Hydrogène (comme ceci avait été demandé à la société VERSO Energy),*
 - Préciser le fournisseur de la technologie de l'électrolyse comme cela avait été mentionné lors de la concertation du projet CarLHYng,
 - Mise à disposition des études déjà réalisées (étude faune-flore, pré-étude de dangers...) ou de documents existants (*diagnostic environnemental, plan de gestion*) qui avaient été indiqués dans la 1^{ère} version du dossier de concertation,
- Alternatives au projet : Intégrer l'hydrogène d'origine naturelle, *a priori* présent dans le sous-sol du territoire comme cela a déjà été indiqué à plusieurs reprises dans les journaux locaux,
- Environnement :
 - De manière générale, détailler les impacts qui sont présentés trop succinctement,
 - Clarifier l'état actuel de pollution du sol et du sous-sol pour les 2 phases du projet,
 - *Préciser les modalités de pompages de l'eau qui seraient réalisés par la société SEE pour ne pas assécher certains secteurs du territoire et répondre aux questions déjà posées lors de la concertation préalable du projet CarLHYng,*

- *Préciser les alternatives à la réalisation de la station de traitement des eaux du site qui est en cours d'instruction réglementaire,*
- *Ajouter le bilan carbone du projet,*
- **Sécurité :** Dans le chapitre sur la maîtrise des risques industriels, indiquer les rubriques ICPE et les principaux potentiels de dangers liés aux produits et aux procédés mis en œuvre,
- **Socio-économie :** *S'agissant de financement public, indiquer la fourchette du montant des subventions espéré*

Après relecture de la seconde version du dossier de la concertation, les garants ont noté une nette amélioration de sa qualité et l'intégration de la plupart de leurs demandes. Cependant, les points précédents qui sont en italique apparaissent très peu précis, notamment du fait d'une absence de visibilité de la phase 2 par la société GazelEnergie, de la volonté de ne pas évoquer en détails les autres projets de production d'hydrogène sur le territoire, de l'aspect « confidentiel et stratégique » des études déjà réalisées...

Les porteurs de projet se sont également engagés à mettre en ligne sur le site internet de la concertation préalable les documents qui pourraient arriver à maturité en cours de concertation.

Calendrier

La durée proposée pour la concertation préalable est de 8 semaines, du 27 février au 21 avril 2024 inclus, comme ceci avait déjà été le cas pour la concertation CarlHYng et afin de traiter équitablement ces deux concertations. Une durée plus longue ne semble pas nécessaire vu :

- les enjeux identifiés qui sont restreints,
- la faible participation du public aux événements locaux des concertations précédentes,
- les enjeux de réindustrialisation du bassin d'emploi.

La réunion de restitution serait programmée mi-avril afin de laisser au public encore plusieurs jours pour déposer des contributions supplémentaires.

Périmètre

Le périmètre envisagé pour la concertation préalable vise à intégrer toutes les communes situées à moins de 3 kilomètres du site d'implantation, sur le principe du rayon d'affichage pour les ICPE. Il comprend les communes de Carling, Creutzwald, Diesen, Porcelette, l'Hôpital et Saint-Avold (41 000 habitants) ainsi que 2 intercommunalités (celle de Saint-Avold Synergies et celle du Warndt).

Il est à noter que ceci concerne le périmètre de la concertation préalable, qui est un processus réglementaire français d'information du public, mais que les voisins allemands seront aussi invités à participer à la concertation via les moyens d'information et de participation détaillés ci-après.

Modalités envisagées d'information et de mobilisation des publics

Les garants proposent les modalités suivantes d'information et de mobilisation des publics :

- Publication de 2 annonces légales dans la presse locale (Le Républicain Lorrain et La Semaine),
- Tenue d'une conférence de presse en conviant les médias locaux et régionaux,
- Affichage réglementaire dans les mairies du périmètre de la concertation et au siège de chacune des 2 intercommunalités,
- Pose d'affiches « grand public » dans les commerces et les lieux publics du périmètre de la concertation,
- Ouverture d'un site internet de la concertation préalable en langue française et traduit en allemand,
- Mise à disposition du dossier de la concertation sur le site internet de la concertation, dans les mairies du périmètre de la concertation et au siège de chacune des deux intercommunalités,
- Mise à disposition d'une synthèse du dossier de la concertation en langues française et allemande sur le site internet de la concertation, dans les mairies du périmètre de la concertation et au siège de chacune des deux intercommunalités,
- Diffusion d'un flyer d'information avec carte T (distribution dans les boîtes aux lettres des habitants des communes du périmètre de la concertation) en langue française, y compris dans les boîtes repérées « Stop Pub » (l'analyse juridique de la CNDP ayant été transmise pour application aux porteurs du projet),
- Elaboration et distribution d'un kit de communication numérique annonçant la tenue de la concertation préalable et fournissant des outils clés en mains (présentation brève du projet et des temps d'échanges pour insertion dans les bulletins municipaux, les sites internet des communes et leurs réseaux sociaux). Il sera remis aux mairies du périmètre de la concertation, aux associations locales, aux partenaires, aux médias et au Ministère allemand du Land de Sarre (traduit en allemand dans ce cas),
- Information presse pour annoncer le lancement de la concertation traduite en langue allemande,
- Pose permanente de kakémonos de présentation du projet en mairie de Saint-Avold et exposition lors des rencontres publiques,
- Relais de toutes les actualités de la concertation sur les réseaux sociaux de GazelEnergie (Facebook notamment) et organisation de Facebook Live lors des réunions publiques,
- Organisation de temps d'échanges répartis tout au long de la durée de la concertation (voir ci-dessous).

Modalités envisagées de participation du public

Concernant la participation du public, les garants proposent la mise en œuvre des moyens suivants :

- Mise à disposition d'un registre papier dans les mairies du périmètre de la concertation,
- Mise à disposition d'une rubrique participative sur le site internet de la concertation préalable avec possibilité de déposer un cahier d'acteurs (canevas à disposition du public),
- Collecte des cartes T du flyer d'information,
- Recueil des questionnaires papier lors des débats mobiles,
- Organisation de temps d'échanges répartis tout au long de la durée de la concertation.

Type d'évènement	Objectifs
Réunion publique d'ouverture <i>Captation vidéo, diffusion en direct via Facebook Live et mise en ligne de la vidéo</i>	Présenter le projet et désamorcer les questions Présenter la concertation préalable Echanger avec le public dans la salle
Réunion thématique sur la transition énergétique du site Emile Huchet au cœur d'un territoire en pleine mutation	Echanger avec des invités sur l'histoire industrielle du site, la démarche de décarbonation des activités, la transition énergétique des activités industrielles de Moselle-Est et les synergies en cours et à venir avec la plateforme Chemesis
Réunion thématique sur le projet EMIL'HY et la maîtrise des impacts sur son environnement	<u>1^{ère} partie en format plénière</u> Présenter la technologie, les enjeux identifiés et les mesures de gestion des impacts Echanger avec le public dans la salle <u>Puis 2^{ème} partie en format ateliers (en petits groupes)</u> Echanger entre les porteurs du projet et les participants sur 3 thématiques : effets environnementaux, sécurité industrielle, gestion des flux entrants et sortants Restituer les échanges en plénière par un rapporteur de chaque groupe
2 débats mobiles	A l'aide de stand de présentation du projet avec kakémonos : Informers sur les outils de participation pendant la concertation préalable - invitation aux temps d'échange Distribuer le dossier de concertation, la synthèse du dossier de la concertation et le flyer avec carte T Recueillir des avis (questionnaires)
Réunion publique de restitution <i>Captation vidéo, diffusion en direct via Facebook Live et mise en ligne de la vidéo</i>	Présenter les principaux cahiers d'acteurs par leurs rédacteurs Recueillir des avis complémentaires pour compléter le travail de la concertation préalable Présenter les premiers enseignements de la concertation préalable par les porteurs du projet Informers sur l'état d'avancement du projet et les suites qui seront données à la concertation Echanger avec le public dans la salle

Il est convenu en amont de la concertation que, pour les réunions d'ouverture et de restitution, des personnes bilingues de GazelEnergie et de GRTgaz seront présentes dans la salle pour échanger, le cas échéant, en langue allemande avec le public. Néanmoins, s'il s'avère que le public allemand est nombreux à participer aux réunions et se montre intéressé et curieux du projet, les garants envisagent de demander aux porteurs du projet que :

- Les supports des présentations soient traduits en allemand et mis à disposition sur le site internet de la concertation dans un délai de 5 jours maximum,
- Une réunion supplémentaire de présentation du projet soit réalisée en Allemagne,
- La réunion de restitution soit traduite simultanément en allemand.

En sus, les garants demandent aux porteurs du projet de mettre à disposition du public les verbatims de tous les évènements publics.

Les prescriptions formulées par les garants ont été communiquées aux porteurs du projet qui les a prises en compte.

De manière volontaire, GazelEnergie a également choisi d'organiser une deuxième réunion de présentation du projet dans les locaux de l'Eurodistrict SaarMoselle à Saarbrücken. Cependant, il a été annoncé lors de la réunion d'ouverture de la concertation préalable, que cette réunion était uniquement

réservée aux élus du territoire. Dans ce contexte, les garants ont exigé qu'elle soit remplacée par une réunion ouverte au public en privilégiant la rencontre avec un public jeune qui se sent globalement peu concerné par ce type de dispositif. GazelEnergie a donc proposé d'organiser en date du 15 mars 2024 une réunion complémentaire de présentation et d'échanges sur le projet et ses impacts au sein de l'IUT de Moselle Est à Saint-Avold.

Le dispositif de concertation :

≈ 100 dossiers de concertation

≈ 200 synthèses du dossier de la concertation

100 affiches

23 encarts presse, 4 annonces radio, 5 annonces télévisées

19 000 flyers d'information avec carte T

6 registres papier (mairies de Carling, Creutzwald, Diesen, Porcelette, l'Hôpital et Saint-Avold)

3 réunions publiques

4 autres rencontres publiques (2 réunions thématiques, 2 débats mobiles)

1 site Internet (plateforme) traduit en allemand

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Pendant la concertation préalable, les documents mis à disposition du public étaient les suivants :

- Le dossier de la concertation (100 pages) qui contenait des chapitres descriptifs sur les porteurs du projet, le contexte réglementaire, le projet en lui-même, les solutions alternatives (y compris « l'option zéro » consistant à ne pas réaliser le projet) ainsi que les enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire,
- Une synthèse du dossier de la concertation (8 pages) visant à toucher un public qui désirait disposer uniquement des informations les plus essentielles (en langues française et allemande),
- Un flyer avec carte T visant à présenter le dispositif de la concertation,
- Deux kakémonos présentant succinctement l'hydrogène comme levier de décarbonation et le projet EMIL'HY, déployés lors de chaque événement public,
- Un site internet dédié à la concertation préalable présentant le projet, les documents disponibles, la concertation préalable et les modalités de participation.

La synthèse du dossier de la concertation et le site internet de la concertation ont été traduits en allemand.



Kakémonos

En outre, afin de répondre plus précisément à certaines questions du public ou à des demandes des garants, les porteurs du projet ont publié sur le site internet de la concertation préalable, plusieurs fiches thématiques :

- L'étude Faune-Flore réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale (4 pages),
- La pérennisation et la création d'emplois locaux (1 page),
- Les pistes de réflexion sur les valorisations futures de la chaleur et de l'oxygène (1 page),
- Localisation des habitations les plus proches à Carling de la zone d'implantation du projet EMIL'HY (1 page).

Lors des événements publics, la présentation du projet et de la thématique abordée a été réalisée avec des supports visuels (Powerpoint) dont le contenu et la mise en forme avait au préalable été transmis aux garants. Les comptes-rendus étaient ensuite publiés sur le site internet de la concertation préalable.

Les garants considèrent que tous ces documents étaient compréhensibles et accessibles, que les informations qu'ils contenaient étaient claires et complètes et apportaient des éclairages et que le délai de publication était suffisant pour que le public puisse en prendre connaissance.

En conclusion, au regard des éléments détaillés ci-dessus, les garants considèrent que l'information a été claire, transparente, complète, que tous les publics ont pu y avoir accès et **que le droit à l'information du public a été effectif.**

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

La réponse à cette question nécessite de réaliser un bilan critique des outils de mobilisation et des outils participatifs utilisés et du respect des grands principes de la participation.

Concernant la **mobilisation du public**, les modalités demandées par les garants ont été appliquées.

Pendant les 8 semaines de la concertation préalable (dont 6 semaines en-dehors des vacances scolaires), trois réunions publiques, deux réunions thématiques et deux débats mobiles à la rencontre du public de proximité ont été organisés. Dans le même temps, environ 100 exemplaires du dossier de la concertation, 200 exemplaires de la synthèse de ce dossier et 19°000 exemplaires du flyer d'information avec carte T ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling, Porcellette, Diesen et Creutzwald ou mis à disposition du public dans les collectivités et lors des différentes rencontres. Ces documents étaient également téléchargeables sur le site internet de la concertation préalable.

Les dates et les lieux des différentes rencontres ont été communiqués lors de la conférence de presse du mercredi 21 février 2024, dans les diverses retombées médiatiques diffusées tout au long de la concertation et sur le site internet de la concertation. Ils ont ensuite été rappelés lors de chaque évènement public.

Ce large éventail d'outils de mobilisation du public a permis de réunir un public relativement nombreux, comme l'atteste les données ci-dessous :

Détails de la participation aux évènements publics

Evènements	Nombre de participants
Réunion publique d'ouverture	156
Réunion publique de présentation du projet à l'IUT de Moselle Est	72
Réunion thématique « La transition énergétique du site Emile Huchet »	88
Réunion/atelier thématique « Le projet EMIL'HY et la maîtrise des impacts sur son environnement »	54
Réunion publique de restitution	118
Débats mobiles	~ 70



Réunion publique à l'IUT de Moselle Est

Le site internet de la concertation préalable a quant à lui enregistré 1 018 visiteurs uniques (dont 92% de français, 4% d'américains et 3% d'allemands) et a été alimenté par le dépôt de 34 contributions du public (dont 10 coupons T) et de 23 cahiers d'acteurs.

Une seule contribution a été déposée dans le registre papier présent en mairie de Creutzwald. Il n'y en a pas eu sur les registres papier des autres communes.

En conclusion, vu la durée et les dates de la concertation préalable, vu la publicité relayée par les journaux, les mairies des communes et les porteurs du projet (19 000 flyers d'information avec coupon T distribués dans les boîtes aux lettres), vu l'éventail varié et conséquent d'outils de mobilisation proposés au public (un événement public toutes les 2 semaines), les garants considèrent que les modalités mises en œuvre par les porteurs du projet étaient adaptées.

Concernant les **dispositifs d'échanges**, les informations mises à disposition du public étaient claires et adaptées pour les inviter à participer. Ces informations étaient indiquées dans le dossier de la concertation et dans les autres documents papier (synthèse, flyers, affiches) ainsi que sur le site internet. Elles étaient également rappelées lors de chaque temps d'échanges.

Les temps d'échanges avec le public ont été variés alternant des réunions publiques, des réunions thématiques et des débats mobiles.

Plus spécifiquement, l'atelier thématique s'est tenu sous forme de tables rondes regroupant les porteurs du projet, leurs invités et une quinzaine de personnes du public. Les thèmes proposés et les invités étaient les suivants :

- Les potentiels effets environnementaux du projet : SETEC énergie environnement (groupe d'ingénierie pluridisciplinaire), GazelEnergie,
- la sécurité industrielle du projet : SETEC énergie environnement, GazelEnergie,
- La gestion des flux entrants et sortants : RTE, Société des Eaux de l'Est (SEE), GRTgaz, GazelEnergie,

Les tables rondes ont permis de faciliter l'interactivité et les échanges entre les participants. En raison d'une rotation de table dans la soirée, les participants ont pu s'exprimer sur 2 thèmes différents.

En complément, la réunion de restitution a offert l'opportunité aux rédacteurs des cahiers d'acteurs, collectifs ou privés, de présenter leur analyse et leur avis aux porteurs du projet et au public.

Tous ces événements ont permis des temps d'échange avec le public qui étaient correctement dimensionnés (globalement plus de la moitié de la durée des événements). Plusieurs représentants des sociétés GazelEnergie et GRTgaz étaient présents à tous les événements publics et accessibles tout au long de la concertation. Malgré l'émotion qui était palpable du fait de l'incertitude de l'avenir du site de la centrale et du maintien des emplois, le public a pu s'exprimer librement dans un climat propice à l'écoute et aux échanges. Des questions variées qui ont permis d'aborder l'ensemble des thématiques et des enjeux liés au projet EMIL'HY ont été posées et les porteurs du projet y ont répondu.

Le site internet était bien conçu et permettait également une participation aisée soit par le dépôt d'une contribution, question ou avis ou d'un cahier d'acteur. Les réponses aux questions posées étaient apportées dans un délai de quelques jours.

Les garants considèrent que le public a pu s'exprimer librement tout au long de cette concertation et que les porteurs de projet se sont montrés disponibles et à l'écoute des questions qui leur ont été posées. Ils ont répondu à chaque contribution même si les garants considèrent que certaines réponses auraient pu être plus détaillées. Il est également à noter que la concertation du projet CarlHYng de fabrication d'hydrogène sur le même territoire du Warndt Naborien, qui s'était déroulée à l'automne 2023, a poussé la société GazelEnergie à présenter certaines facettes de son projet qui n'auraient peut-être pas été abordées en l'absence de ce contexte particulier de concurrence et de concomitance de deux concertations préalables.

Côté public allemand, il n'y a eu aucune contribution posée lors des temps d'échange ni déposée sur le site internet ou sur les registres papier. En conséquence, alors que ceci avait été envisagé, aucune réunion de présentation du projet n'a été organisée en Allemagne et la réunion de restitution n'a pas été traduite en langue allemande.

En conclusion, au regard des éléments détaillés ci-dessus, les garants considèrent que le droit à la participation du public a été effectif.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

558 participant.e.s aux rencontres

1 018 visiteurs uniques du site internet

34 contributions écrites : 22 questions, 12 avis (dont 1 observation en mairie de Creutzwald)

23 cahiers d'acteurs

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les observations et propositions du public qui ont émergé pendant la concertation sont reprises ci-dessous selon le classement thématique suivant :

1. L'opportunité du projet,
2. Les alternatives au projet,
3. Les composantes du projet,
4. Les enjeux socio-économiques du projet,
5. Les impacts environnementaux,
6. L'aménagement du territoire.

En bleu, sont repris les verbatims du public et en vert ceux des porteurs du projet.

Le processus de la concertation préalable a été salué par une partie du public (« *Je considère avoir été clairement informé sur le projet, et en toute impartialité par les garants de la CNDP* », « *Les réunions se sont dans l'ensemble bien passées et les questions posées trouvaient presque toujours une réponse détaillée par les porteurs de projets. Nous tenons à exprimer notre plein soutien à ce type d'information au public qui nous apparaît comme un essentiel de démocratie* », « *Je remercie GazelEnergie et la CNDP pour l'organisation de cette concertation publique qui permet à l'ensemble des acteurs concernés de se mobiliser, d'échanger et de porter ensemble cette vision pour l'avenir de notre territoire* ») et le souhait de poursuivre le dialogue sur le territoire a été exprimé (« *Félicitations pour votre "politique de communication" à l'égard du grand public, initiative à poursuivre lors des travaux et de la mise en service* »).

1. Opportunité du projet

L'opportunité du projet EMIL'HY n'a pas été mise en question durant la concertation préalable.

A- Atouts du projet au niveau national

✓ Projet de transition énergétique et écologique

Les atouts de ce projet en matière de transition énergétique et écologique ont été évoqués à plusieurs reprises (« *Le projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie nationale bas carbone approuvée au Parlement au niveau national. La production massive d'hydrogène fait partie intégrante de la stratégie hydrogène de la région Grand-Est...* », « *L'hydrogène jouera un rôle essentiel pour atteindre la neutralité carbone en 2050, en particulier pour les secteurs industriels ou de la mobilité qui n'ont pas ou peu d'autre solution pour se décarboner, telles la sidérurgie, les cimenteries ou la mobilité lourde au travers des transports. D'où l'importance de disposer d'une filière française suffisamment forte* ») même si un représentant d'association a tenu à rappeler que la sobriété doit rester la norme (« *L'essor de cet hydrogène pour décarboner les activités existantes est une bonne chose, mais il ne doit cependant pas servir de prétexte à décarboner des activités néfastes par ailleurs ou productivistes, le maître-mot devant toujours rester la sobriété.*») et qu'une autre personne a tenu à relativiser les émissions de CO₂ au niveau national (« *On parle de 1% pour la France des émissions de CO₂ mondiales* »).

Alors que la capacité de production d'hydrogène installée en 2023 en France est de 30 MW, l'aspect novateur du projet pour atteindre l'objectif de production d'hydrogène fixé par le gouvernement d'ici 2030 (soit 6,5 GW) a été salué (« *Il industrialise avec une capacité de production significative (200 MW*

en 1^{ère} phase et 400 MW en 2^{nde} phase) ». Enfin, sur ce thème, une nouvelle piste de réflexion a également été formulée par le public : (« *la réflexion hydrogène du territoire a démarré en 1995. Pourquoi pas une réflexion sur un SMR (petit réacteur modulaire ou en anglais, small modular reactor) pour alimenter les futurs électrolyseurs ?* »).

✓ **Projet de souveraineté nationale**

Le projet est aussi perçu comme un moyen de « *restaurer notre industrie productive et notre souveraineté économique, scientifique et technologique. Retrouver notre souveraineté est une affaire de volonté, l'existence d'une industrie forte avec des usines et des procédés nous libérant des contraintes géographiques et géostratégiques est le meilleur moyen de donner envie de faire des études scientifiques qui, seules, permettront cette rénovation industrielle à l'échelle des populations et des territoires* » et rappelle l'existence du passé industriel local (« *un projet sur le secteur où nous redevenons leaders d'une production et d'une activité industrielle, comme nous l'avons été par le passé* »).

✓ **Projet d'envergure européenne**

Le public a également souligné l'aspect transfrontalier du projet (« *Le quatrième atout d'EMIL'HY repose sur le fait qu'il constitue un projet d'envergure européenne* », « *C'est un projet structurant à l'échelle de la grande région franco-allemande, voire du Bénélux, qui rappelle la création de la CECA – Communauté européenne du charbon et de l'acier – qui a été à la base d'une construction européenne de l'industrie* », « *Ce projet s'inscrit en synergie avec le projet MosaHyc porté par GRTgaz de reconversion de canalisations gazières transfrontalières et canalisations hydrogène, mais aussi avec des projets de production, d'infrastructures et de consommation d'hydrogène développés par divers industriels allemands en Sarre* »).

✓ **Hub de l'hydrogène**

Certaines personnes y voit également l'opportunité de créer un véritable « hub hydrogène » (« *Le projet EMIL'HY s'insère dans un site qui pourrait devenir à terme un hub hydrogène tel que souhaité au niveau national. Il regroupe à proximité le réseau MosaHyc et les ressources nécessaires en eau et en électricité* »).

La société Verso Energy qui porte un projet similaire de production d'hydrogène sur la commune voisine de Carling propose ainsi à GazelEnergie de « *réfléchir ensemble à des synergies permettant de renforcer le futur hub hydrogène de Carling/Saint-Avold* » en arguant que « *des efforts peuvent en effet être mis en commun sur les sujets de la formation, de la gestion des ressources, des compétences et des infrastructures, ainsi que de l'accompagnement de la plateforme pétrochimique dans sa transition écologique* ». Une autre personne indique qu'« *il faut poursuivre et créer de nouvelles synergies pour la réalisation de la production d'hydrogène renouvelable et (ou) bas carbone* » et suggère que « *peut-être qu'un partenariat entre les deux acteurs voulant produire de l'hydrogène en Moselle-Est et alimenter le même client, devrait être envisagé, voir encourager ?* ».

B- Atouts du projet au niveau local

✓ **Projet de ré-industrialisation du territoire**

Le projet est vu comme un « *formidable vecteur de dynamisation et de revitalisation du territoire* » qui a souffert de la fin des activités minières (« *On voit en fait ce projet EMIL'HY vraiment comme une chance de pouvoir rebondir. Le charbon, c'est fini, on n'en parlera plus, c'est anecdotique. L'avenir, c'est vraiment l'hydrogène. Et l'hydrogène, on en a besoin pour tous les sous-traitants, tout le bassin d'emploi qui est ici... Et je pense franchement que la région et le territoire le méritent* », « *Je suis persuadé que le projet EMIL'HY est un levier puissant pour redonner des perspectives au territoire* », « *C'est une formidable opportunité pour les communes, le département, pour la région Grand Est de développer ce projet sur un terrain industriel historique qui dispose de toutes les infrastructures nécessaires, et de s'engager dans l'avenir avec le développement de nouvelles énergies* », « *l'avenir est dans l'hydrogène,*

ou l'hydrogène est l'avenir de la Moselle-Est, en tout cas », « La production massive d'hydrogène vert concourt largement à créer un écosystème industriel performant qui pourra entraîner et favoriser l'installation de nouveaux projets industriels utilisant l'hydrogène dans les process ou comme source d'énergie »).

Le public mentionne que « le projet EMIL'HY répond aux objectifs du Pacte de Territoire du Warndt Naborien (PTWN) », signé le 16 janvier 2020, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, dans le cadre de l'arrêt de la tranche charbon de la centrale Emile Huchet à Saint-Avoid, « à l'instar du projet CarlHYng porté par Verso Energy », comme également rappelé.

✓ **Projet de reconversion du site de la centrale Emile Huchet**

Les avantages offerts par le projet d'une reconversion du site de la centrale Emile Huchet ont été grandement salués par le public (« Cela me permet d'exprimer... ma satisfaction de voir revivre un site qui était destiné à la fermeture. Cependant le succès d'EMIL'HY dépend de notre engagement collectif envers cette transition. Elle offre également des opportunités économiques créant des emplois sur notre territoire », « Belle initiative pour la préservation du site industriel et la préservation de ses ressources »).

La pertinence du projet d'implantation sur un site déjà industrialisé depuis de nombreuses années a été mise en valeur (« Il participe à la reconversion d'une friche, étant donné qu'il s'implante sur un site déjà affecté à des activités industrielles », « utiliser nos moyens (équipements et réseaux d'eau et d'électricité existants) de façon rationnelle et valoriser nos actifs sur le territoire ». Une personne s'est néanmoins inquiétée de la ré-utilisation d'un site pollué (« Pourriez-vous me dire si cette usine d'hydrogène peut être construite sur ce site pollué depuis de nombreuses années..., n'est-ce pas dangereux et risqué ? »). GazelEnergie a répondu que « La logique nationale est d'implanter des nouvelles usines sur du foncier déjà artificialisé et en priorité sur des friches. C'est à ce titre que le site a été labellisé site Clés en main par le ministère de l'Industrie en 2021. Le site Emile Huchet contribue à ce titre à l'objectif national de zéro artificialisation nette des sols. Concernant le terrain qui sera mis à disposition du projet EMIL'HY, la réglementation impose de démontrer que son état environnemental est conforme à l'usage futur ».

Suite aux désengagements connus par GazelEnergie par le passé avec les co-porteurs présumés du projet EMIL'HY, le public s'est interrogé sur la faisabilité du projet (« Comment être rassurés sur la faisabilité du projet ? »). La réponse a été la suivante : « GazelEnergie, et son actionnaire EPH, sont pleinement investis dans la réalisation du projet EMIL'HY sur le site de la centrale Emile Huchet... Avec la signature du Pacte de Territoire du Warndt Naborien, aux côtés de l'Etat et des collectivités du territoire, GazelEnergie s'est engagée formellement à poursuivre ce projet et les autres projets prévus sur le site Emile Huchet ».

Pendant la concertation préalable, le devenir du site de la centrale Emile Huchet a aussi été évoqué en échangeant sur l'ensemble des projets de transition énergétique portés par la société GazelEnergie : « La chaufferie au bois et le groupe 6 qui va utiliser un mixte charbon/pellets... participent-ils bien à ce qu'on appelle la transition énergétique alors que l'on sait parfaitement que le bois pollue davantage que le charbon ; c'est vrai pour les émissions de CO₂, pour les particules fines, pour les furanes et les dioxines ? ».

- **Chaufferies bois énergie**

Suite à des demandes d'éclaircissement, GazelEnergie a précisé le nombre, l'état d'avancement et les usages de ses projets de chaudières bois énergie :

- *« la chaufferie bois (celle de 20 MW) qui alimentera PARKES en chaleur 100% renouvelable sera alimentée de bois de recyclage, donc on est sur de l'économie circulaire », « Ce projet est lauréat de France Relance et de l'ADEME au titre du BCIAT³ de 2021 ».* Elle sera implantée sur le site de la centrale et a été soumise à une enquête publique en 2023,
- une deuxième chaudière alimentera également le projet PARKES. *« Nous avons fait une demande aujourd'hui à l'ADEME... et nous attendons un retour vis-à-vis de cette demande. Ce serait une chaudière d'une capacité d'environ 15 MW combustible permettant de produire des huiles thermiques nécessaires au process industriel. ... Elle sera côté Cokes de Carling, au plus près de l'unité chimique pour justement garantir des rendements énergétiques et minimiser les pertes thermiques ».*

- **Centrale biomasse**

Concernant le passage de la centrale à charbon (groupe 6 de 600 MW) à la biomasse, qui fait suite à l'annonce du Président de la République le 23 septembre 2023 de décarboner les 2 centrales à charbon encore en fonctionnement en France (centrale EDF à Cordemais et centrale Emile Huchet), GazelEnergie a précisé que ce projet fait actuellement l'objet de discussion avec l'administration et qu'il s'inscrit dans une logique de sécurisation de l'approvisionnement en électricité lorsque l'ensemble des autres alternatives renouvelables ou des alternatives moins carbonées ne seront pas disponibles. Elle fonctionnera donc uniquement lors des périodes de besoins de pointe en électricité : *« Dans cette transition, une des difficultés est l'intermittence des renouvelables. C'est donc avant que les renouvelables soient développés de façon massive, avant qu'il y ait des projets massifs de batteries et des capacités de stockage des excédents de renouvelables à tout moment, d'avoir les moyens qui permettent de garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité », « On est plus sur du fonctionnement en secours ».* Quant à la question sur les sources d'approvisionnement, GazelEnergie a répondu que *« On est de toute façon sur des volumes qui seront restreints, on n'a pas des centaines de milliers de tonnes à approvisionner chaque mois ».*

GazelEnergie a également indiqué qu'à ce jour, elle a réalisé des tests avec la biomasse, c'est-à-dire les pellets qui avaient été livrés : *« Cette première phase d'essais était pour nous importante pour vérifier plusieurs aspects. La première chose est le stockage et la capacité de stocker dans notre climat. Le deuxième élément qu'il était important pour nous de vérifier est la capacité à manutentionner le pellet, à le convoier sur des bandes transporteuses et à contenir l'aspect émission de poussière. La troisième étape importante était d'aller jusqu'à la chaudière, au broyeur, et de brûler du bois ».* Des questions ont alors été posées sur les résultats des tests (*« Pourrions-nous avoir connaissance du pourcentage de pellets utilisés lors des essais ... parce que dans l'esprit de Monsieur MACRON, c'est 100% pellets »*) et GazelEnergie a précisé *« On est donc allé présenter ces résultats à l'Administration, et aujourd'hui, on a un calendrier de travail avec eux pour réussir à définir un schéma dans lequel l'Etat doit nous dire très clairement jusqu'à quel mix on veut aller (combien en gros de charbon on va remplacer par la biomasse), combien d'heures on doit tourner par an et quel rôle on doit avoir dans le système électrique ».* Une demande du public a porté sur la *« clarification de la position de GazelEnergie sur la volonté de concrétiser la décision du Président de la République « de transformer la tranche 600 MW de la Centrale Emile Huchet à Saint-Avoid », comme celle de Cordemais en Loire Atlantique en biomasse ».*

Quant à la production d'hydrogène en même temps que le fonctionnement de la centrale biomasse (*« En période hivernale, en cas de forte demande d'électricité... c'est la centrale électrique, le groupe 6, qui va être là pour compenser ce manque d'électricité.... Cette électricité va-t-elle éventuellement servir à alimenter cet électrolyseur, sachant que cette électricité n'est pas forcément vertueuse, une électricité verte ? »*). GazelEnergie a répondu que *« quand la centrale à charbon fonctionne, c'est que*

³ Biomasse Chaleur pour l'Industrie, l'Agriculture et le Tertiaire

l'électricité est très chère parce qu'il n'y en a pas beaucoup... À ce moment-là, l'électrolyseur, économiquement, ne pourra pas fonctionner parce qu'il a besoin d'une électricité qui n'est pas chère »).

✓ **Projet susceptible de favoriser les synergies entre industriels de la plate-forme Chemesis**

L'implantation du projet au sein de la plateforme Chemesis a été mis en exergue notamment du fait de la présence des industriels voisins et des nouvelles synergies qui pourraient voir le jour : « *Le projet EMIL'HY va ainsi participer à l'accélération de la décarbonation de la zone industrielle, en mettant en œuvre un ensemble d'investissements, d'expérimentations, de synergies et d'innovations sur la plateforme* ».

La présidente de l'association Chemesis a indiqué que « *Chemesis étant lauréat de l'Appel à Projet ZiBac – Zone Industrielle Bas Carbone – de l'ADEME, malgré la faible consommation existante d'hydrogène à ce jour sur la plateforme chimique, Chemesis, va lancer des études visant à substituer une partie du gaz naturel consommé sur la plateforme par de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone du projet EMIL'HY* ».

2. Alternatives au projet

A- Hydrogène blanc

La présence d'hydrogène naturel (dit hydrogène blanc) découvert localement dans le sous-sol a été évoquée comme une alternative au projet (« *Avez-vous pris en considération qu'il existe de l'hydrogène naturel dans notre sous-sol ?* ») bien que les 2 modes de « production » ne semblent pas avoir été complètement distingués par une partie du public (« *Quand vous allez l'extraire, est-ce que ce sera renouvelé assez rapidement, l'hydrogène blanc ? Ou alors vous allez l'extraire de la même façon que le pétrole, c'est-à-dire jusqu'à épuisement des gisements ?* », « *Il faut néanmoins rester conscient de l'importance de l'environnement dans toutes ces questions : allons-nous creuser encore plus profondément ? Quels impacts ce projet aura-t-il sur la surface ? Et surtout quid de l'affaissement des sols déjà constaté ? Le projet aggravera-t-il leur phénomène ?* »). GazelEnergie a alors précisé que le projet EMIL'HY ne portait pas sur l'extraction d'hydrogène blanc et était même complémentaire à cette technique (« *Il n'y a pas incompatibilité. On est sur des pas de temps simplement différents : l'hydrogène blanc, c'est de l'exploration-production, donc on est dans une autre industrie où on va commencer par une caractérisation géologique, ensuite, on va faire des premiers puits, on va voir ce qui sort, après, on passera en exploitation industrielle, et cela va prendre du temps* »).

B- Hydrogène turquoise

Il a aussi été évoqué la production d'hydrogène turquoise à partir de la pyrolyse du méthane (« *Il faut savoir aussi que la Française de l'Energie communique peu sur le sujet, mais a un projet d'hydrogène turquoise qu'elle avoue à demi-mot, de captation du méthane, dont l'autorisation d'exploitation est actuellement en cours... enfin, avec des déboires juridiques... Faire de la captation carbone est quelque chose qui peut être mûre beaucoup plus rapidement que l'hydrogène blanc qui effectivement est pour l'instant inexploitable. Cette potentialité a-t-elle été prise en compte ?* ») à propos de laquelle GazelEnergie a précisé (« *Sur l'hydrogène turquoise, nous n'avons pas regardé parce qu'on veut aussi s'inscrire dans une stratégie européenne et une stratégie nationale qui visent à faire de l'hydrogène par électrolyse à partir d'électricité bas carbone et renouvelable* »).

C- Autres projets de production d'hydrogène renouvelable bas carbone en Moselle

La concurrence avec les autres projets de production d'hydrogène sur le territoire de la Moselle a été évoquée à plusieurs reprises :

- Concernant le projet porté par Verso Energy sur la commune de Carling (« *Vous évoquez dans le dossier de concertation qu'il y aura de la place pour Verso Energy dans quelques années. Du coup, la rhétorique est-elle vraie ? Y aura-t-il la place pour GazelEnergie dans quelques années si jamais c'est le projet Verso qui est en premier ? Ou cela veut-il dire un abandon pur et simple du projet ?* »),
- Concernant le projet porté par H2V sur la commune de Thionville (« *H2V peut-il devenir un potentiel concurrent ?* », « *H2V a-t-il déjà pris des contacts pour effectivement se raccorder aussi sur la tuyauterie MosaHYc ?* »),
- De manière plus générale (« *Dans votre stratégie de remporter la mise au final, vous intégrez bien que le troisième larron peut être à un moment donné celui qui va passer devant GazelEnergie et Verso Energy au détriment de notre territoire ?* », « *Quelle est l'incidence sur le projet si le client (SHS) dit « je donne 1/3, 1/3, 1/3 » ?* »).

GazelEnergie a répondu « *On fera notre projet parce qu'on n'a pas le choix de ne pas le faire, parce que nos salariés n'ont pas le choix et qu'ils ont déjà trop souffert de la fin du charbon* ». GRTgaz a également indiqué avoir été contacté par H2V en mars 2024 pour un raccordement au réseau MosaHYc. La CNDP a par ailleurs été saisie d'une demande de concertation pour le projet porté par H2V en mars 2024.

Un représentant d'association rappelle que la sobriété énergétique restant la norme, « *sur le territoire, nous ne sommes favorables qu'à un seul projet d'hydrogène. Cette position pouvant évidemment évoluer en fonction des besoins locaux, si d'autres entreprises ou industries respectueuses de l'environnement ont des projets qui nécessitent cette nouvelle source d'énergie* ».

3. Composantes du projet

A- Composantes techniques

Quelques sujets relatifs aux composantes techniques du projet ont été abordés.

✓ Puissance et rendement de la réaction d'électrolyse

Des questions ont porté sur la puissance mentionnée dans le projet (« *Vous évoquez une puissance de 200 MW pour chaque phase. A quoi correspondent ces 200 MW ? A la puissance électrique maximale soutirée au réseau pour alimenter les électrolyseurs et aussi les auxiliaires (les compresseurs, traitement des eaux, etc.) - et donc une puissance d'électrolyseurs bien inférieure à 200 MW ? Ou à la puissance nominale des électrolyseurs seulement - et donc une puissance maximale soutirée bien supérieure à 200 MW ? Et concernant la puissance des électrolyseurs (stacks), est-ce que la puissance initiale qui est prise en compte ou la puissance moyenne sur la durée de vie du projet (intégrant la dégradation dans le cycle de vie d'une stack) ?* ») et sur le rendement de la réaction d'électrolyse (« *Vous venez de parler d'une production d'hydrogène de 200 MW qui produira 28 000 tonnes d'hydrogène. Quelle est la définition que vous donnez à une production de 200 MW ? Comment arrivez-vous à 28 000 tonnes par an à partir de la définition que vous allez me donner ?* », « *En tenant compte de la chaleur de combustion d'hydrogène qui est de 120 MJ/kg, on arrive à un rendement entre 55 et 60%. C'est quand même un rendement relativement faible* ») auxquelles GazelEnergie y a répondu que « *La puissance de 200 MW fait référence à la puissance moyenne des électrolyseurs installés sur la durée de vie du projet. La consommation des auxiliaires ainsi que la dégradation des stacks lors de leur cycle de vie sont bien pris en compte dans le dimensionnement du projet* » et qu'il s'agit bien de cette plage de rendement pour le type d'électrolyseur retenu pour le projet EMIL'HY. Le président de l'IUT de Moselle Est a complété ces propos en indiquant que « *Entre l'énergie que l'on met et l'électricité que*

l'on sort, les fumées chaudes, l'énergie qui va aux réfrigérants, cela fait 40%. Donc 60% de rendement pour l'énergie, puisque c'est à peu près cela dont a parlé GazelEnergie, il faut 55 kWh pour faire 1 kg d'hydrogène. Et 1 kg d'hydrogène produit 33 kWh d'énergie. Donc 60%, c'est très bon. Cela ne pénalise pas l'hydrogène, ces rendements de 60% ».

✓ Type d'électrolyseurs

Des questions ont alors été posées sur la technologie de l'électrolyseur (« *L'électrolyseur qui a été présenté est celui qui utilise la potasse, c'est-à-dire l'hydroxyde de potassium. Il est plutôt fiable d'après la littérature scientifique... mais a aussi un rendement relativement faible, contrairement à l'électrolyseur haut-de-gamme à haute température dont le rendement est proche de 90%. Pourquoi avez-vous choisi ce type d'électrolyseur ? Pourquoi n'avez-vous pas basculé vers un électrolyseur très moderne à haute température dont le rendement est bien meilleur ?* »). GazelEnergie a précisé avoir retenu la technologie alcaline (« *La fiabilité et la robustesse, la performance, mais surtout la sécurité sont nos critères de sélection de la technologie* », « *Concernant le procédé technologique, notre analyse ainsi que le consensus à ce sujet identifient la technologie alcaline comme étant plus mature que les autres alternatives présentes à ce jour sur le marché à un stade de déploiement industriel suffisant* », « *Aujourd'hui, on présente cette technologie, mais il y en a d'autres qu'on regarde également. Celle que vous mentionnez à très haute température, en effet, a de très bons rendements, mais a par contre des problèmes de durée de vie, or il faut avoir de la chaleur en disponibilité pendant un très long temps. Cette chaleur, nous ne l'avons pas assez, il faut avoir à peu près 700°C que l'on n'a pas sur le site Emile Huchet* » mais que le choix du fournisseur des électrolyseurs n'était pas encore arrêté (« *Le projet est à ce stade développé sur une technologie alcaline, notamment pour le dépôt du dossier de DDAE⁴. Plusieurs fournisseurs proposent cette technologie, nous entretenons des discussions technico-commerciales avec eux et la sélection finale du partenaire sera réalisée pour répondre à la demande client, en conformité avec notre processus achat et avec les exigences réglementaires* »).

Le public s'est alors inquiété d'une éventuelle pénurie d'électrolyseurs (« *Si jamais il y avait une pénurie d'électrolyseurs, notamment sur les usines d'électrolyseurs qui n'ont pour l'instant pas de grosse capacité (on parle de 300 MW par an d'électrolyseurs pour McPhy le constructeur français notamment)..., comment envisagez-vous cette question ?* ». A GazelEnergie de répondre « *On voit que cette filière se structure et que les usines pour l'instant sont plutôt en sous-capacité parce que beaucoup de projets se développent... mais ils ne sont pas encore en construction. Là où on travaille, c'est bien sûr de s'assurer de sécuriser les capacités de production avec les fournisseurs avec qui on discute* ».

✓ Connexion au réseau MosaHYc

L'injection d'hydrogène dans le réseau MosaHYc a été questionnée (« *Quelle sera la pression de l'hydrogène injecté dans les canalisations de GRTgaz ?* » et « *Est-ce qu'il y a un risque avec l'injection de l'hydrogène ?* »). GRTgaz a répondu que « *La pression sera de 28 bars au maximum pour une moyenne usuelle autour de 25 bars* » et que « *de nombreuses mesures de prévention et de précaution sont menées pour garantir la sécurité des canalisations et des systèmes d'injection. Sur les canalisations actuelles, des opérations de test et de prospection sont réalisées tous les 5 ans à l'aide d'un piston instrumenté équipé de capteur et introduit dans les canalisations pour s'assurer de leur bon état* »).

En parallèle du projet EMIL'HY, le projet MosaHYc a fait également l'objet de nombreuses questions que nous avons reproduits ci-dessous :

- Sur la sécurité de la transformation des gazoducs par GRTgaz (« *Nous souhaiterions disposer de plus d'informations sur les sujets de sécurité induits par la transformation d'un gazoduc (méthane) en un réseau hydrogène (fuites...). L'hydrogène est un gaz extrêmement volatil, sommes-nous en capacité de transformer les gazoducs ?* »),
- Sur les canalisations elles-mêmes (« *À quoi ressemblent les conduites des canalisations de GRTgaz ?* »).

⁴ Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

GRTgaz a indiqué qu'« *Il s'agit de conduites de 250 mm de diamètre. Le projet MosaHYc va réutiliser 40 à 50 km de canalisations existantes sur le territoire français et créer 6 km de canalisations nouvelles. Sur les kilomètres existants, il y a deux canalisations : l'une d'elle sera toujours dédiée au transport du gaz naturel tandis que l'autre sera convertie au transport de l'hydrogène* » et « *On a fait des prélèvements dans la canalisation existante, on l'a mise dans le laboratoire et on a fait toute une série de tests de résistance, de tenue des métaux, de tenue des pressions pour s'assurer que le tube, l'acier et la totalité de la canalisation pourra transporter l'hydrogène de façon sécuritaire, avec zéro risque, pas de fuite. Par contre, si c'est vrai pour les canalisations, ce n'est pas vrai pour nos ouvrages aériens. Si vous vous promenez dans la campagne, vous pouvez voir des petits chapeaux jaunes, c'est la canalisation qui est en dessous ; par contre, tous les 10 ou 20 km, on a ce qu'on appelle des « postes de sectionnement » qui sont des vanes de coupure pour arrêter le transit s'il y a un souci. Ces postes de sectionnement, on est obligé de les changer, par contre. Parce que les robinets, eux, ne tiennent pas la conversion. Dans le projet MosaHYc, il va y avoir 5 stations aériennes qu'on va totalement changer* ».

GRTgaz a aussi été questionné sur sa stratégie de développement et notamment sur la multiplication des clients (« *Vous dites « on a un tuyau/un client »...Vous avez 10 clients, vous allez créer des infrastructures, des tuyaux... ?* ») et a répondu qu'« *En fait, on étudie chaque demande et on adapte notre réseau. Soit on peut modifier le réseau actuel MosaHYc et accepter plus de capacité, soit on étudiera des projets à côté, tout simplement* ».

✓ Électricité

Le public a questionné GazelEnergie sur « *quelles sont les énergies primaires qui serviront à produire cette électricité renouvelable qui alimentera les électrolyseurs ?* » et « *qui pourra garantir que l'électricité utilisée dans le projet sera bas-carbone ?* ». Les réponses ont été les suivantes « *Pour produire de l'hydrogène renouvelable, il faudra de l'électricité renouvelable, qui est l'énergie primaire que nous donnent le soleil et le vent, ainsi que l'eau dans l'hydro-électricité. Nous allons donc mettre en place des contrats spécifiques qui vont permettre de s'assurer de la traçabilité de l'électricité du panneau solaire, de l'éolienne jusqu'à notre électrolyseur* », « *Pour le cas de l'électricité renouvelable par exemple, il s'agira de contrats entre les producteurs d'électricité solaire ou éolienne situés en France et le projet EMIL'HY* ».

Le public a également questionné GazelEnergie sur une auto-production d'électricité verte au sein de son site pour l'usage des électrolyseurs (« *Vous ne pouvez pas produire vous-même votre électricité qui serait verte, ou faire en sorte qu'elle soit verte ?* ») ; à quoi GazelEnergie a répondu (« *On pourrait, sauf que... pour mettre des panneaux solaires et des éoliennes qui alimentent 200 MW, il faudrait tapisser toute la zone d'éoliennes et de panneaux solaires, et je ne suis pas sûr qu'on ait déjà l'acceptabilité, ni la place, ni les moyens de le faire* »).

✓ Stockage d'hydrogène

Le public a demandé si le projet prévoyait « *un stockage tampon d'hydrogène sur le site pour traiter les périodes où la production ne sera pas égale à la consommation ? Si oui pour quels volumes et de quelle nature ?* ». GazelEnergie y a répondu par la négative en précisant que « *le stockage est très cher, il nécessite de la compression, des accès spéciaux et surtout, il crée des zones qu'on appelle des « zones de danger » assez spécifiques. Aujourd'hui vu qu'on a un client et un tuyau, on injecte tout dans le tuyau* ».

Une personne a émis la suggestion : « *Les possibilités de stockage d'hydrogène dans les salins seront également à inscrire dans les perspectives* ».

B- Composantes économiques

✓ Débouchés de l'hydrogène produit

Plusieurs personnes ont mentionné que « *Avec une vocation multi-usages, l'hydrogène produit alimentera la sidérurgie allemande et l'industrie française, mais également les usages locaux de mobilité lourde. Il contribuera ainsi au développement d'une mobilité propre et d'une industrie décarbonée* ».

• Sidérurgie allemande et SHS

Néanmoins en ce qui concerne la 1^{ère} phase du projet EMIL'HY, GazelEnergie a indiqué que l'hydrogène produit serait injecté dans le réseau MosaHYc pour desservir le sidérurgiste allemand SHS et, qu'à ce jour, il s'agit du seul client (« *un mono client* ») qui affiche la volonté de décarboner ses activités accompagné du soutien de l'Etat allemand (« *En fait, cet acheteur n'est pas n'importe qui. SHS... c'est une très grosse compagnie qui fait plusieurs milliards de chiffre d'affaires et qui, lui, produit de l'acier, l'acier gris, l'acier carboné. ...S'ils ne changent pas leurs procédés, s'ils ne font pas de l'acier de manière un peu plus vertueuse, ils ne pourront plus vendre* », « *Il faut savoir que l'Europe et l'État allemand ont accordé une aide exceptionnelle à SHS pour renouveler leur usine à hauteur de 2,6 milliards d'euros sur un projet de 3,5 milliards. Dans les 2,6 milliards d'aide, ils ont notamment des aides pour changer leur usine, mais aussi pour acheter un hydrogène qui aujourd'hui est encore un peu cher par rapport au gaz naturel* »). SHS reconnaît lui-même que « *L'hydrogène produit localement est un facteur essentiel de mise en œuvre des projets de décarbonation de SHS* ».

Le public a posé plusieurs questions à GazelEnergie sur cette stratégie commerciale : « *Est-ce que vous allez être rentable avec un seul acheteur d'hydrogène ? Cela ne fait pas beaucoup* », question à laquelle GazelEnergie a répondu que « *quand on va faire un contrat avec eux, on va s'assurer évidemment d'avoir un certain nombre de garanties financières pour s'assurer qu'ils vont nous payer pendant les années du contrat. Maintenant, je suis d'accord avec vous, il faut travailler sur d'autres clients qui vont pouvoir dérisquer le projet. Notre stratégie, c'est qu'une fois que notre usine sera en place grâce à ce client allemand, on va pouvoir adresser beaucoup d'autres clients qui vont pouvoir un peu diversifier le portefeuille* ».

Suite à l'appel d'offres lancé par SHS pour choisir ses fournisseurs d'hydrogène, le public s'est interrogé sur la date de signature du contrat entre GazelEnergie et SHS : « *Avez-vous des informations sur le moment où... le consommateur SHS va se prononcer sur le lauréat ?* ». La réponse a été « *Un processus compétitif a été lancé par SHS qui vise une décision vers le mois d'octobre* ». Une question subsidiaire a été posée par le public : « *Que va-t-il se passer si vous n'avez pas le contrat avec la sidérurgie sarroise ?* ».

• Autres débouchés envisagés

Le public a proposé d'étendre le réseau MosaHYc à d'autres sidérurgistes français (« *associer les usines d'ARCELOR à Florange, Gandrange et Hayange par exemple* ») et GRTgaz a indiqué qu'« *A ce jour, sur le projet MosaHYc, nous n'avons qu'un seul consommateur qui s'est fait connaître, SHS. Voilà pourquoi on n'est pas allé voir du côté de la Ruhr* ».

En parallèle, le public a interrogé GazelEnergie sur la recherche d'autres consommateurs. La réponse a été « *On commence à y travailler ; la plateforme chimique aujourd'hui n'a pas de gros consommateurs d'hydrogène, mais on est en train de travailler sur une trajectoire de décarbonation de la plateforme chimique. Dans les options décarbonation, c'est injecter de l'hydrogène à la place de gaz naturel pour certains usages. On travaille un peu à tout cela et à la mobilité aussi. On essaie aussi, comme il reste encore un petit peu de foncier disponible sur la zone, de faire venir des futurs industriels qui vont consommer massivement de l'hydrogène qu'on aura chez nous* ». A ce sujet, la société CIRCA qui implantera prochainement un projet d'usine de solvant vert sur le site de la centrale Emile Huchet considère que « *le projet EMIL'HY est de première importance pour Circa car il permettra un sourcing en hydrogène décarboné sur la même plateforme industrielle que celle sur laquelle le projet ReSolute de Circa sera construit. Ceci réduira non seulement les émissions en gaz à effet de serre (GES)*

directement liées à la méthode de production de l'hydrogène, mais aussi celles provenant du transport des matières premières qui représentent 80% des GES globales du projet ReSolute. Pour cette raison, Circa considère le projet EMIL'HY comme structurant pour son propre développement ».

D'autres usages industriels de l'hydrogène ont aussi été proposés par le public (« Puisque vous aurez une centrale biomasse bois, donc du CO₂ biogénique et la production d'hydrogène à côté, on parle beaucoup du développement, et même de l'obligation de faire des carburants de synthèse pour l'aviation... », « Des précisions seraient cependant utiles concernant des débouchés futurs non négligeables, comme la valorisation évoquée en e-méthanol qui couplerait production d'hydrogène et de CO₂ biogénique issus de chaudières biomasses en développement sur le site (quels volumes, quel horizon temporel...) »), propositions auxquelles GazelEnergie a répondu (« On l'a dans un coin de la tête. La réflexion est est-ce que finalement, si on a de l'hydrogène et du carbone biogénique disponible, on ne pourrait pas retravailler sur la formation de monomère directement sur place et pas importer l'éthylène...? »).

En sus de ces usages industriels, le public a questionné sur d'autres usages comme l'automobile (« Vous avez parlé de l'hydrogène par rapport aux poids-lourds... mais au niveau de l'automobile, qu'en est-il ? » - « Sur la mobilité, l'hydrogène... n'est pas la meilleure solution pour les voitures des particuliers ») et les chaudières domestiques (« Est-ce que vous avez le projet de vendre de l'hydrogène à des particuliers ? » - « Des expérimentations sont faites pour les chaudières hydrogène... Je ne pense pas que cela arrivera dans vos chaudières avant quelques années »).

✓ Prix du projet

Une personne s'est interrogée sur le prix du projet EMIL'HY notamment en le comparant à d'autres projets : « Pour comprendre la qualité de l'investissement du projet EMIL'HY, je compare le montant de l'investissement pour produire 10 000 t/an d'hydrogène avec d'autres projets proposés en France :

- *projet de référence : Projet global EMIL'HY = 56 000 t/an de production d'hydrogène, Investissement de 780 millions d'euros soit 139 millions euros d'investissement pour 10 000 t/an d'hydrogène*
- *Comparaison au projet Hydrogène Normandy = 28 000 t/an de production d'hydrogène, Investissement d'environ 240 millions d'euros, soit 85 millions euros d'investissement pour 10 000 t/an d'hydrogène. EMIL'HY coûte 63% plus cher en investissement (calcul $= (139-85)/85$)*
- *Comparaison au projet CarlHyng = 51 000 t/an de production d'hydrogène, Investissement d'environ 450 millions d'euros, soit 88 millions euros d'investissement pour 10 000 t/an d'hydrogène. EMIL'HY coûte 58% plus cher en investissement. (calcul $= (139-88)/88$)*
- *Comparaison au projet Hydrogène Thionville = 56 000 t/an de production d'hydrogène, Investissement d'environ 500 millions d'euros, soit 89 millions euros d'investissement pour 10 000 t/an d'hydrogène. EMIL'HY coûte 56% plus cher en investissement. (calcul $= (139-89)/89$)*

La technologie employée étant la même, c'est à dire l'électrolyse alcaline de l'eau, pourquoi ce projet est plus cher de 50% et plus que les autres (alors que le porteur du projet est déjà propriétaire du foncier) ? ».

GazelEnergie a répondu que « Le projet EMIL'HY est particulièrement bien adapté pour permettre de produire l'hydrogène de manière compétitive car, en effet, il s'implante sur un site industriel et limite notamment des investissements dans des raccordements externes. Les montants d'investissement annoncés par GazelEnergie à ce stade des études sont en ligne avec les montants d'investissement constatés sur les projets de taille similaire actuellement en construction en Europe, dont l'un des projets que vous mentionnez en Normandie, pour lequel un « investissement de plus de 400 millions d'euros » a été annoncé publiquement par le porteur de projet ».

✓ Financement du projet

Le public a interrogé GazelEnergie sur le mode de financement du projet (« *GazelEnergie peut-il aussi s'engager à assurer le financement d'EMIL'HY sans le conditionner à l'obtention de subventions ?* ») qui a répondu « *GazelEnergie est une société qui appartient à un groupe industriel robuste qui s'appelle EPH et qui est le 7^{ème} énergéticien européen. GazelEnergie est une société qui en France a la volonté d'investir massivement, et tout particulièrement dans le territoire de la Moselle-est dans le cadre du Pacte de Territoire du Warndt Naborien et la reconversion du site industriel Emile Huchet. GazelEnergie a les capacités financières et le support de son actionnaire pour mener à bien le développement du projet dans ses deux phases. Le financement d'EMIL'HY peut être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de la société. Comme mentionné dans le dossier de concertation page 56, les éventuelles subventions publiques permettent d'améliorer la compétitivité du projet et donc de renforcer sa faisabilité économique. En effet, le coût de revient des énergies renouvelables reste encore plus élevé que la base fossile de référence et l'attribution de subvention est un des leviers pour réduire cet écart* ».

Le public a voulu savoir « *A quel moment aurez-vous les engagements de votre actionnaire ?* » et quelle serait la nature de la décision si GazelEnergie n'était pas le seul lauréat mosellan de l'appel d'offre de SHS (« *Qu'est-ce qui se passe si demain Saarstahl dit « je ne prends qu'un tiers de ce qu'EMIL'HY peut faire, je prends un tiers de ce que fait H2V » ? Est-ce que l'actionnaire dira « oui, je fais » ou « je ne fais pas »*... »). Il a donc invité GazelEnergie à obtenir un engagement rapide et ferme de son actionnaire EPH.

Enfin, une question a été posée sur l'allocation d'aides (« *Est-ce que vous avez droit aussi à des aides de l'État français ?* ») à laquelle GazelEnergie a répondu (« *La difficulté est que c'est vu parfois par certaines personnes dans le gouvernement parisien ou à Berlin comme « un projet français et un projet allemand »... On va beaucoup travailler avec les aides européennes parce que c'est un projet européen. On dépose d'ailleurs bientôt un dossier à l'Europe pour être aidé* »).

✓ Soutiens du projet

La CASAS a rappelé que « *la création d'une filière industrielle ambitieuse autour de l'économie de l'hydrogène a immédiatement été soutenue par la CASAS. Un groupe de travail associant l'Etat et des partenaires industriels a été créé et la CASAS a mandaté le pôle de plasturgie de l'Est, créateur et animateur du groupe de travail, pour représenter et défendre ses intérêts* ».

Le public a ajouté que « *le point critique pour le projet EMIL'HY réside dans le soutien que doit apporter l'Etat Français et l'Union Européenne pour compenser les différences de prix de production du kg d'H₂ vert par rapport à celui de l'H₂ gris* » et il a indiqué qu'« *un effort concerté des élus de Moselle et de la région Grand-Est serait bénéfique pour faire valoir la pertinence du projet EMIL'HY auprès des centres décisionnaires bruxellois, parisiens, berlinois, et luxembourgeois* », demande à laquelle la CASAS a répondu « *La CASAS est disposée à faire valoir aux différents niveaux de l'Etat tout l'intérêt stratégique de ce projet pour l'avenir du territoire* ».

✓ Travaux de construction

Le public a questionné GazelEnergie sur le phasage du chantier : « *La deuxième phase serait construite sur le bâtiment des anciennes tranches des groupes 1 à 5 et 4 LFC. Elle commencerait à être construite en 2028. Cela voudrait dire que vous allez démolir l'ensemble du bâtiment des groupes 1 à 5 et du 4 LFC d'ici 2028 en même temps que vous construisez la phase 1. Est-ce compatible ? Est-ce que dans les délais impartis, vous êtes capables de démolir toutes ces installations pour commencer à construire en 2028 ?* ». La réponse apportée a été que « *l'Est du site faisant quand même 25 ha, on aura largement la place d'y mettre les équipements nécessaires au démantèlement ou à la réhabilitation du bâtiment historique des tranches 1 à 5* » tout en précisant qu'« *une partie des déchets de démolition seront réutilisés comme source de matériaux pour les futures voiries* ».

✓ Démarrage de l'installation

A la question « *une mise en service à l'horizon 2027 ne semble-t-elle pas être un peu trop ambitieuse ?* », GazelEnergie a répondu que « *L'objectif d'une mise en service à partir du 3^{ème} trimestre 2027 est aligné avec le planning du projet MosaHyc développé par GRTgaz et du principal client SHS. Le planning dépend de GazelEnergie mais dépend également du calendrier de la prise de décision du client concernant la contractualisation de l'hydrogène. Le projet EMIL'HY a été développé dans l'objectif de correspondre au programme de transition énergétique de SHS* ».

4. Enjeux socio-économiques

A- Création d'emplois

Tous les participants se sont entendus sur le fait que le projet permettra de « *créer des emplois pour la population locale et d'attirer sur le territoire de nouvelles compétences extérieures* » et de « *reclasser les salariés impactés par le groupe 6 au charbon, en leur proposant des formations et des emplois dans la filière hydrogène. Ce projet créera de nouveaux emplois dans la construction, l'exploitation et la maintenance des installations de production d'hydrogène* ». Pour la 1^{ère} phase, c'est environ 100 emplois directs et 200 emplois indirects qui seront générés. En phase de construction, GazelEnergie a aussi précisé « *on attend jusqu'à 600 personnes sur le chantier au pic, répartis sur 2 ans et demi/3 ans* ».

L'organigramme et le nombre d'emplois ont soulevé plusieurs questions (« *Ceci demande des éclaircissements, parce que pour les mêmes projets (EMIL'HY et CarlHYng), d'un côté, 100 emplois, de l'autre, 33 emplois, le troisième, 70 emplois* », « *Vous annoncez plus de 100 embauches. Pourtant j'ai lu que ce genre d'installation est largement automatisée et ne nécessite pas autant de personnel. Pourriez-vous préciser ce que vont faire les 100 personnes que vous avez prévu d'employer ?* », « *Que justifie ce besoin de 100 emplois ?... Avez-vous inclus le personnel de la future centrale de biomasse dans votre chiffrage ?* », « *Il a également été annoncé 4 fois plus de personnels dédiés à la maintenance d'EMIL'HY (40 personnes pour 200 MW) que ce qui a été présenté dans le projet Verso Energy (10 personnes pour 300 MW) et quasiment 2 fois plus que le personnel dédié aujourd'hui à la maintenance de la centrale charbon d'Emile Huchet (25 personnes). Les écarts sont importants, et suscitent quelques inquiétudes. Pourriez-vous expliquer ces différences ?* »). GazelEnergie a répondu dans une note publiée pendant la concertation : « *À ce stade des études et dans le scénario d'exploitation envisagé, avec notamment un fonctionnement 24h/24 et 7j/7, le nombre d'emplois qui seraient créés dans le cadre de la première phase du projet est réparti comme suit :*

- *40 emplois directs liés à l'exploitation, comprenant 6 équipes postées de conduites constituées chacune d'environ 7 personnes,*
- *10 emplois directs liés à la supervision et à l'encadrement, à des spécialistes sur la gestion environnementale et la qualité de des nouvelles technologies,*
- *10 emplois directs liés aux services supports : achats (relation clients), HSE (Hygiène Sécurité Environnement), qualité, ressources humaines, comptabilité, approvisionnement électricité,*
- *40 emplois directs sur la plateforme Émile Huchet pour assurer les services industriels pour le projet : postes liés à la maintenance de niveau 1 et 2, gardiennage, entretiens généraux ».*

Le public a interrogé GazelEnergie sur les modalités de recrutement (« *avez-vous déjà envisagé les différents procédés de recrutement ?* ») tout en exprimant le souhait de « *recours, autant que possible, aux entreprises locales, d'une part pour la réalisation des travaux, d'autre part, une fois que le projet sera abouti pour l'exploitation* ». GazelEnergie a répondu que la priorité sera donné au personnel existant sur le site de la centrale (« *priorité à nos équipes que l'on va accompagner* »).

Enfin le statut des emplois des salariés a aussi été discuté : « *GazelEnergie va-t-il donner la garantie que ce personnel sera au statut des IEG ? J'ai posé la même question dans le projet Verso, j'ai eu une réponse qui ne m'a pas plu, et j'avais déjà dit à Verso que cela allait mal se passer si ce n'était pas le cas* ».

B- Formations

GazelEnergie mentionne que son personnel sera accompagné sur les spécificités des équipements par les équipementiers eux-mêmes.

Les acteurs du territoire s'entendent également sur le fait qu'il s'agit de former rapidement et massivement des techniciens, ingénieurs et opérateurs de l'hydrogène (« *Une collaboration accrue avec les parties prenantes de la formation sur le territoire se doit d'être mise en place pour répondre aux besoins de GazelEnergie et concrétiser le développement de compétences nouvelles utiles au territoire* ». L'IUT de Moselle précise qu'« *Il faut savoir qu'un projet a été lauréat d'un appel à projets de la Banque des territoires à l'échelon national et porté par l'Université de Lorraine qui s'appelle le projet AMPHY – Académie des Métiers et professions de l'Hydrogène décarboné – projet qui est l'amorce d'un dispositif de formation dédié à la formation des acteurs d'une future filière hydrogène. Des laboratoires de l'université de Lorraine, des Ecoles d'ingénieurs et les IUT de la Lorraine sont impliqués avec comme partenaires l'Institut de soudure et le PPE⁵* » et lance l'appel « *que les porteurs de projets rejoignent l'initiative AMPHY en mettant à disposition des experts, en accueillant des étudiants en alternance, et en y faisant former leurs spécialistes, que les responsables du GEIE⁶ Grande Région hydrogène... incluent des acteurs de la formation français, luxembourgeois et allemands pour refléter le caractère européen* ».

En complément, l'IUT de Moselle Est propose de mener une action de sensibilisation de la population aux phénomènes énergétiques : « *La formation et la sensibilisation ne doivent pas être laissées à la seule publicité et au green washing. Il est nécessaire de former dans une démarche citoyenne toute la population aux problèmes énergétiques, et connaître l'intérêt réel et relatif d'une action portée par tous les projets défendus ici sur le territoire* ».

C- Retombées économiques pour le territoire

Le public a mentionné à plusieurs reprises les retombées économiques pour le territoire que le projet contribuera à redynamiser et à faire connaître au niveau national et européen.

5. Impacts environnementaux

Le public a questionné GazelEnergie sur les impacts de son projet et sur l'accès aux données environnementales : « *Comment allez-vous assurer le suivi des différents impacts ? Est-ce que le public aura accès à ces informations (mesures des impacts) en phase d'exploitation du projet et sur le long terme ?* ».

A- Biodiversité

Le public a interrogé GazelEnergie sur les impacts du projet sur la biodiversité (« *Quel en sera l'impact pour les familles d'oiseaux ? La faune en général ?* ») et a indiqué « *Il y a eu énormément d'impacts établis depuis les années 50... c'est l'histoire qui a voulu cela. On aimerait qu'une partie de l'argent ou que la collaboration pour la protection de la nature et donc des paysages soit un enjeu important et une des priorités pour l'aménagement des industriels... Notre besoin, c'est d'avoir un soutien pour la mise en place de mesures pour l'écologie* ». GazelEnergie a répondu que « *Les premiers résultats de l'étude faune/flore ont permis d'identifier deux espèces ayant un enjeu régional de conservation et d'intérêt fort à très fort pour la zone de projet : le crapaud vert (pas d'habitat mais zone de transit) et le faucon pèlerin (nichage sur les bâtiments inoccupés les plus hauts du site). Des dispositions ont d'ores et déjà été prévues par GazelEnergie pour gérer la protection de ces 2 espèces :*

- *Concernant les batraciens, des barrières de défense seront mises en place avant le démarrage des travaux pour empêcher la destruction d'individus au sein des emprises de chantier et une*

⁵ Pôle de Plasturgie de l'Est

⁶ Groupement Européen d'Intérêt Economique

surveillance particulière vis-à-vis de la création d'ornières sera mise en place. L'application et l'adéquation de ces mesures seront vérifiées tout au long du chantier par un écologue.

- Pour le Faucon pèlerin, une mesure compensatoire a été proposée dans le cadre de la destruction des tours aéroréfrigérantes, en concertation avec des associations environnementales, pour procéder à la reconstitution des habitats de reproduction, via la mise en place de deux nichoirs sur des structures hautes au sein du complexe de la centrale : un château d'eau et un mât. Par ailleurs, les travaux préparatoires du site sont prévus et mis en œuvre en dehors de la période de reproduction du Faucon pèlerin ».

L'association GECNAL WPN indique qu'elle « influera concrètement en accord avec GazelEnergie sur l'insertion écologique et paysagère du site industriel en lui-même et également sur la prise en compte des espaces de nature qui l'entourent :

- Prise en compte de la biodiversité à l'échelle du site :
 - ✓ Gestion différenciée des espaces verts,
 - ✓ Protection d'éléments arborés et/ou forestiers et gestion des lisières boisées,
 - ✓ Prise en compte de la forêt de protection ;
- Contribution à la préservation du patrimoine biologique local ».

B- Consommation d'eau et rejets aqueux

Des questions ont été posées sur la quantité d'eau consommée par le projet : « Comment est calculée ou estimée la masse de dihydrogène formée annuellement avec une consommation d'eau de 50 m³ par heure dans l'électrolyseur ? ». GazelEnergie a répondu que cette « consommation d'eau de 50 m³/h correspond au volume d'eau nécessaire pour alimenter le processus de l'électrolyse pour une production de 3,6 tonnes d'hydrogène par heure ». Le public a demandé que la production d'hydrogène soit associée à la capacité disponible en eau « Tout comme pour le projet concurrent..., la production d'hydrogène ne saurait être considérée comme indispensable et c'est pourquoi nous demandons une pilotabilité de l'installation en adoptant, voire en stoppant temporairement la production d'hydrogène en cas de tension sur le réseau électrique ou sur la ressource en eau ».

Bon nombre de questions a également porté sur l'origine de l'eau qui alimentera les électrolyseurs (« Est-ce que vous utilisez les eaux du pompage des mines, les eaux d'exhaure ? », « Combien de forages seront créés pour alimenter le projet EMIL'HY ? », « Est-ce que le projet va limiter les remontées des eaux de la plateforme Chemesis ? »). GazelEnergie a indiqué qu'« Il faut savoir qu'aujourd'hui, la consommation d'eau, depuis 2010, a été divisée par deux au niveau de la plateforme Chemesis dans sa globalité et est plutôt sur une tendance baissière. En effet, il y a des sujets sur l'eau, notamment sur notre territoire parce qu'il y a des nappes phréatiques présentes qui remontent... L'eau est prélevée par la SEE (Société des Eaux de l'Est) dans cette nappe par des forages dédiés qui sont aujourd'hui en activité, donc il n'y a pas de nouveau forage, c'est sur les capacités existantes que la SEE va nous livrer cette eau », « Les forages nécessaires pour la consommation du projet... sont situés majoritairement sur la plateforme Chemesis. Il en existe 55 pour couvrir tous les besoins de la plateforme », « La part de l'eau que va prélever le projet EMIL'HY est d'environ 5% du total des prélèvements d'eau opérés sur la plateforme (400 000 m³/an). L'impact du pompage d'eau pour le projet EMIL'HY n'est pas significatif ni directement quantifiable sur l'effet des remontées de nappes mais il pourrait avoir en effet un impact positif », « Des échanges avec cet opérateur (la SEE) ont permis de confirmer que les capacités de pompage et d'alimentation de la SEE étaient largement suffisantes pour les besoins du projet, tant pour une unité de production de 200 MW que pour une unité de 400 MW... ». Il a aussi été demandé si « la SEE disposera des ressources en eau pour l'ensemble des deux projets (Emyl'Hy et CarlHYng) ? Ce point mérite d'être validé par la SEE »).

En réponse à la question suivante (« Le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin houiller lorrain réfléchit à l'utilisation des eaux de pompage des futurs rabattements de nappe pour contrer la remontée de la nappe des GTI⁷, cette eau pourrait-elle être utilisée pour alimenter les électrolyseurs au lieu du dispositif mis en place par la Société des Eaux de l'Est ? »), GazelEnergie a indiqué qu'« Il existe plusieurs zones de pompage et plusieurs qualités d'eau différentes. L'eau pompée sous la plateforme Chemesis est dédiée à la consommation des industriels car elle ne peut pas être

⁷ GTI : Grès du Trias Inférieur

utilisée pour la consommation des habitants, ni être réinjectée telle quelle dans le milieu naturel. Il est important d'utiliser chacune de ces eaux et elles ne sont pas interchangeables... Des réflexions sont cependant en cours avec le SAGE pour déterminer les usages qui doivent être faits de chacune de ces eaux ».

D'autres questions ont porté sur la qualité de l'eau entrant dans les électrolyseurs, le traitement préalable qu'elle devait subir et les rejets (« *Quelle est la qualité de l'eau injectée dans l'électrolyseur ?* », « *Comment traite-t-on ces eaux ?* », « *Est-ce que l'eau déminéralisée génère des effluents ?* », « *Quid des boues ?* »). GazelEnergie y a répondu que « *L'eau qui sera injectée dans l'électrolyseur est de grande qualité (eau déminéralisée) pour répondre aux spécifications techniques des fournisseurs de technologie d'électrolyseur* », « *C'est la déminéralisation qui va capter les éléments présents dans l'eau sous forme d'effluents aqueux. Ces effluents sont traités. Ils seront envoyés à la station de traitement d'eau du site mutualisée avec d'autres projets, avant d'être rejetés dans le milieu naturel selon les normes en vigueur et en accord avec l'acceptabilité du milieu naturel. Cette dernière concentrera ces éléments dans des boues qui seront traitées en centre de traitement externe* », « *On aura une unité de traitement de l'eau déjà en partie présente avec notre unité de déminéralisation de l'eau. On va avoir 50 m³/h d'eau industrielle qui va être consommée et à peu près 13 m³/h vont être rejetés et traités sur le site avant d'être rejetés dans le milieu naturel* ». Le public s'est aussi inquiété de savoir si des composés contenus dans les eaux pompées dans la nappe pourraient être émis à l'atmosphère lors du procédé de traitement de l'eau (« *si ces molécules* (qui seraient les BTEX, c'est-à-dire toluène, benzène, xylène qui sont des composés organiques polycycliques) *dont la température d'ébullition est relativement basse pourront être piégées (par précipitation des ions) ou si elles vont être dissipées vers l'atmosphère* »).

Enfin, il a été demandé « *Est-ce que les normes sont les mêmes que pour l'eau potable ?* » et GazelEnergie a précisé que « *Les eaux de pompage prélevées dans la nappe de la plateforme Chemesis ne subissent pas les mêmes traitements préalables que pour l'eau potable. L'eau du projet ne fera pas concurrence au prélèvement de l'eau nécessaire à la consommation humaine* ». Quant à l'inquiétude relative à une augmentation du prix de l'eau, GazelEnergie a répondu que « *l'eau sera prélevée par des forages déjà existants pour les activités industrielles. Elle ne vient pas en concurrence de l'eau potable et ne fera donc pas augmenter les prix* ».

C- Déchets

En sus des boues évoquées ci-dessus, GazelEnergie a précisé que « *L'hydroxyde de potassium (KOH) (utilisé dans la réaction d'électrolyse) est en boucle fermée. Tous les 3 à 5 ans, il y a un changement de la base parce qu'il aura un peu de dégradation de la qualité du KOH qu'il faut remplacer* ».

D- Rejets atmosphériques

Le public a questionné GazelEnergie sur les impacts des rejets atmosphériques du projet (« *Quel sera l'impact sur l'air que nous respirons ? Serons-nous susceptibles de subir d'autres allergies et, si oui, lesquelles ? Et comment les prévenir ?* », « *Est-ce que la qualité de l'air va s'améliorer ?* »). Il a été répondu que « *le procédé d'électrolyse de l'eau consiste à séparer la molécule d'eau en hydrogène et en oxygène et ne crée donc aucun rejet affectant la qualité de l'air ambiant. Il n'utilise pas à notre connaissance de produit chimique allergène* ».

Plusieurs questions ont porté sur les rejets de chaleur et d'oxygène issus de la réaction d'électrolyse et sur l'absence de débouchés de valorisation identifiés dans le projet EMIL'HY.

Au sujet de la chaleur émise par la réaction d'électrolyse, une demande de récupération a été formulée (« *Cela veut dire qu'un tiers de l'énergie électrique ou de la puissance électrique qui arrive dans l'électrolyseur est perdue, sous forme d'énergie thermique ou calorifique qui irait vers l'atmosphère. Je pense qu'il serait judicieux d'ajouter... un dispositif de recyclage de cette installation qui produit de l'hydrogène pour faire en sorte que l'énergie perdue trouve une utilité, comme par exemple alimenter d'autres industries de la plateforme et aller aussi vers le chauffage urbain...* », « *Les promoteurs du projet exploiteront également à proximité une chaudière biomasse relié à un réseau de chaleur. La*

chaleur des électrolyseurs pourrait-elle à terme être récupérée pour être injectée sur le réseau de chaleur ». GazelEnergie y a répondu (« Comme tout procédé énergétique..., il y a un rendement, ce qui veut dire qu'entre l'énergie qui entre et celle qui sort, il y a une perte de rendement. Maintenant, entre l'électricité qui entre et l'hydrogène qui sort, de la chaleur est dégagée. On travaille sur des projets de chaleur qu'on essaie de valoriser et de voir dans quel cadre elle peut s'inscrire dans les projets qu'on développe », « Bien entendu, on va faire tous les efforts pour maximiser les retombées pour le territoire, et l'enjeu de chaleur fatale est évident... Notre objectif est bien entendu l'efficacité énergétique la plus optimisée, c'est la valorisation de nos coproduits avec l'oxygène. Ce sont des points importants, qui arriveront un peu après dans l'ensemble du projet, mais on l'a bien dans nos objectifs stratégiques ») tout comme un intervenant dans le public (« La récupération de la chaleur fatale... on regarde de plus en plus – c'est d'ailleurs la priorité de l'ADEME... Cela veut dire aussi qu'en récupérant la chaleur fatale, notamment de l'électrolyseur, on va augmenter les rendements »).

Un des impacts de l'absence de valorisation a notamment été pointé vis-à-vis des effets sur le climat : « On parle beaucoup de décarbonation, mais il faut savoir aussi que l'énergie thermique, la chaleur, les calories qui sont dissipées perturbent fortement le climat. Les lois de la physique, notamment de la thermodynamique montrent que l'augmentation de la température de l'air augmente la présence de la vapeur d'eau en présence de certains gaz à effet de serre autre que le CO₂..., mais aussi les oxydes d'azote, le méthane et autres. Cette association fait que la concentration en vapeur d'eau dans l'atmosphère sera plus importante, mais la vapeur d'eau est aussi un gaz à effet de serre aussi important et aussi virulent que le CO₂. Il faut donc avoir des solutions pour gérer ce flux ».

Un autre produit, l'oxygène, est rejeté par la réaction d'électrolyse et n'a pas trouvé de débouché dans le projet EMIL'HY (« L'équation de la transformation... montre que la masse d'oxygène produite est 8 fois plus importante que la masse d'hydrogène produite. Ce qui fait qu'au bout d'une année, il y aura formation d'environ 250 000 tonnes d'oxygène. Il serait dommage que cet oxygène soit rejeté dans l'atmosphère », « Il pourrait être transporté ou stocké sous forme gazeuse ou liquide pour une utilisation ultérieure :

- Un distributeur de gaz industriel devrait être partie prenante pour récupérer l'oxygène formé puisque des conduits transportant ce gaz ne sont pas trop éloignés du site de production. L'oxygène industriel trouve diverses applications tels que la fabrication des métaux, la fusion du verre, le traitement des eaux, la culture cellulaire, la chimie, la pétrochimie,
- Réoxygéner les cours d'eau locaux, la Merle et la Bisten sont en effet fortement polluées par l'activité industrielle du site industriel de Saint-Avold Nord,
- L'oxygène produit par électrolyse pourrait être utilisé pour enrichir l'air dans des espaces confinés,
- Il peut également être utilisé dans des procédés de traitement des eaux usées pour favoriser la dégradation des polluants. Dans les stations d'épuration, l'oxygène est injecté dans les bassins pour favoriser la dégradation des polluants par les bactéries aérobies »,

« L'oxygène produit serait-il économiquement récupérable après purification pour des besoins à proximité ? »).

Sur ces questions de valorisation, la présidente de l'association Chemesis a indiqué que : « Chemesis va lancer des études visant à :

- Valoriser la production du co-produit oxygène lié à la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau du projet EMIL'HY, notamment sur les équipements de traitements thermiques en favorisant l'oxy-combustion,
- Combiner l'hydrogène décarboné produit par EMIL'HY avec du carbone capté au sein même de la plateforme chimique afin de produire des monomères localement (matière première utilisée par les industriels de la chimie) ».

Dans ce contexte, une personne a indiqué que « Les perturbations climatiques que nous observons régulièrement sont également liées aux émissions thermiques de l'association Chemesis » et a donc émis le souhait « qu'au niveau de l'association des industriels de la plateforme de Carling de Chemesis, il y ait une cellule réservée uniquement à des thermiciens et des énergéticiens dont le rôle serait de gérer les flux sortants thermiques, de manière à minimiser cette perte de chaleur (issue de la réaction

de l'électrolyse du projet EMIL'HY) *qui perturbe beaucoup le climat, ainsi que de conseiller les futurs arrivants... sur comment procéder pour avoir un rendement énergétique de qualité* ».

E- Odeurs

Quelques questions ont également été posées au sujet des odeurs (« *Est-ce que le projet va générer des odeurs ?* »). GazelEnergie a précisé que « *le projet ne va générer aucune odeur* ».

F- Impacts sonores

Le sujet des émissions sonores a donné lieu à quelques questions (« *Les gens qui habitent à ces 500 m que vous avez évoqués, en été, ferment les fenêtres parce que... le bruit de la centrale actuelle les empêche de dormir... La nouvelle usine va peut-être encore améliorer leur sommeil dans le futur. Je sais que pour l'autre projet (Carl'Hyng), vous avez demandé la mise en place de murs anti-bruit, de mettre des arbres pour la décoration... Est-ce aussi dans votre projet de penser un peu à l'environnement ?* », « *Est-ce que l'électrolyseur va générer du bruit ?* », « *Quelles solutions pour respecter la réglementation au niveau du bruit ?* », « *Comment sont mesurées les émissions sonores ?* », « *Est-ce qu'il y aura une cartographie du bruit ?* »).

GazelEnergie a précisé que « *l'électrolyseur ne génère pas de bruits supérieurs aux normes en vigueur. Ce sont principalement les équipements annexes (air comprimé, circuit gaz, ...) qui peuvent être sources du bruit* », « *Les solutions techniques sont réfléchies dès la conception du projet : nature des équipements, aménagement des bâtiments... Ces solutions techniques permettent de réduire les nuisances sonores et de respecter les seuils d'émission prévus par la réglementation. Dans le cadre du projet EMIL'HY, tous les équipements (électrolyseur par exemple) seront couverts dans un bâtiment, ce qui limite la propagation des vibrations et la création de nuisances sonores* », « *Dans le cadre des études pour le dossier d'autorisation, des capteurs seront disposés en limite du site et sur quelques endroits stratégiques environnants (ex. zone d'habitat pavillonnaire...), afin de mesurer l'état de l'existant (bruit ambiant et de fond). Les bruits générés par l'exploitation de la future unité de production d'hydrogène seront ensuite modélisés à partir des résultats de cette situation initiale, en intégrant les données relatives aux matériels installés ou issues des simulations opérationnelles (exemple : trafic routier)* ».

G- Energie

Le public s'est interrogé sur la disponibilité en électricité (« *Aura-t-on assez d'électricité renouvelable et pilotable (question du stockage ?)* », « *Y aura-t-il suffisamment d'énergie électrique dite verte pour alimenter cette installation ?* ») tout en demandant s'il existait une Proposition Technique et Financière (PTF) ou contrat signée avec RTE concernant la capacité nécessaire au fonctionnement du projet EMIL'HY. GazelEnergie a répondu qu'il avait bien signé une PTF avec RTE qui a ajouté que « *RTE sera en mesure d'alimenter tous les acteurs actuels et futurs de la plateforme car il s'adapte à la demande. Le poste est actuellement capable d'alimenter tous les industriels identifiés sur la plateforme mais un travail d'anticipation est également mené pour prévoir de renforcer le réseau si d'autres industriels arrivent dans la région comme c'est le cas avec les projets d'Holosolis à Sarreguemines* ».

GazelEnergie a aussi été questionné sur les usages de l'alimentation électrique (« *S'agit-il du même câble pour alimenter le projet et pour sortir l'électricité de la tranche 6 de la centrale à charbon ?* ») et y a répondu en précisant (« *Oui, il s'agit de la même liaison 225 kV appartenant à GazelEnergie. L'avenir de la tranche Emile Huchet 6 est actuellement en cours de discussion afin de le convertir à un actif de "pointe", c'est-à-dire appelé par le réseau lors des périodes de tensions afin d'assurer la sécurité du système électrique. Dans ces périodes de tensions, les électrolyseurs, qui sont des consommateurs d'électricité, n'ont pas vocation à fonctionner* »). Cette dernière réponse actant que la liaison existante 225 kV alimentera le groupe 6 (reconversion en centrale biomasse) et les électrolyseurs de l'usine de production d'hydrogène amène le public à conclure : « *Ce qui veut dire que GazelEnergie a programmé l'arrêt définitif du groupe 6 au plus tard le 31 mars 2027 pour permettre le raccordement de l'installation de production d'hydrogène contrairement aux annonces du Président de la République....* », « *Dans les réponses apportées également à cette première réunion de concertation, concernant la problématique* ».

de l'alimentation électrique du projet EMIL'HY, il y a, pour nous, une impossibilité technique de réaliser les deux projets en même temps... avant 2027 ! ». Une demande de clarification du public a porté sur ce point.

Le public a aussi suggéré que « Lorsque les groupes au gaz du site de Total Energies injecteront du courant sur le poste de Saint-Avoid, un effacement des électrolyseurs serait le bienvenu ».

Le public a également demandé à GazelEnergie que la production d'hydrogène soit associée à la capacité disponible en électricité « Tout comme pour le projet concurrent, et bien que souhaitable dans le contexte local, la production d'hydrogène ne saurait être considérée comme indispensable et c'est pourquoi nous demandons une pilotabilité de l'installation en adoptant, voire en stoppant temporairement la production d'hydrogène en cas de tension sur le réseau électrique ou sur la ressource en eau ». De manière plus générale, le public a demandé si « le réseau de RTE est suffisant à l'échelle nationale ? » et RTE a précisé que « Le réseau s'adaptera à l'évolution des besoins. Les producteurs d'énergie ayant besoin d'électricité devraient tout de même se sourcer et trouver les fournisseurs d'électricité qui pourront répondre à ces besoins mais le réseau de transport de l'électricité saura s'adapter à ces évolutions pour assurer le transport des producteurs vers les consommateurs ». Le public propose que « Compte tenu des conditions favorables pour la production d'hydrogène de plusieurs sites en France et particulièrement à Saint-Avoid, les scénarii de réindustrialisation, étudiés par RTE à l'horizon 2035, devront comporter des productions d'hydrogène supérieures aux besoins identifiés en France » afin d'assurer une production suffisante d'électricité. En outre, il s'est interrogé sur le poste électrique de Saint-Avoid : « Nous comprenons qu'il n'y a pas de nécessité de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avoid en cas de développement des deux projets EMIL'HY et CarlHYng. RTE peut-il confirmer ce point ? ». GazelEnergie a aussi été questionné sur « Dans le cadre de la concertation menée par RTE sur le schéma d'approvisionnement de l'électricité, est-ce que GazelEnergie contribue ? » et y a répondu « GazelEnergie contribue régulièrement aux concertations menées par RTE, comme cela a été le cas en 2023 pour la consultation portant sur le cadrage et les hypothèses de l'étude des perspectives pour le système électrique à l'horizon 2035, menée dans le cadre de la préparation de la stratégie énergie climat au niveau national. GazelEnergie contribuera également à la dernière concertation lancée par RTE sur le Schéma Décennal de Développement Réseau (SDDR) ouverte jusqu'à fin avril 2024 ».

En réponse à des inquiétudes relatives à l'augmentation du prix de l'électricité, GazelEnergie a répondu que « le projet EMIL'HY mettra en place des contrats d'approvisionnement spécifiques qui ne seront pas liés au prix de l'électricité payé par les riverains ».

Une autre personne a voulu savoir si « La future usine sera-t-elle équipée en panneaux solaires et comportera-t-elle un système de récupération de l'eau de pluie ? Ce n'est pas certes cela qui compensera significativement la consommation d'eau et celle d'électricité nécessaires à son fonctionnement mais cela constituerait tout de même un petit geste en ce sens ». GazelEnergie a précisé que « les bâtiments du projet EMIL'HY comporteront des systèmes de récupération d'eau de pluie... Concernant l'installation de panneaux solaire sur les toits, cela constitue en effet une piste intéressante mais qui pourrait être rendue compliquée en raison de contraintes réglementaires et sécuritaires liées à la production d'hydrogène dans le bâtiment ».

H- Bilan carbone

Le public a également questionné GazelEnergie sur le devenir de l'hydrogène dans certaines circonstances particulières (« Nous souhaiterions savoir si pendant les périodes d'arrêt du gazoduc, les porteurs de projets envisagent d'avoir recours à des transports routiers et quelles seraient les émissions de CO₂ correspondantes pour 1 tonne d'hydrogène. Ce calcul devrait comporter les éléments liés au conditionnement de l'hydrogène (compression ou liquéfaction) et ceux liés aux consommations des camions »).

I- Risques industriels

Le public s'est interrogé sur le classement Seveso du projet (« *Comment est-ce possible que le projet EMIL'HY ne soit pas classé Seveso étant donné qu'il serait implanté dans une zone qui est elle-même classée Seveso ?* », « *Est-ce que le personnel de la centrale est formé aux réglementations Seveso ?* »). GazelEnergie a expliqué les règles de classement et a précisé que « *En ce qui concerne EMIL'HY, l'H₂ produit sur le site sera conditionné et directement injecté dans le réseau MosaHYc... Il n'y aurait donc pas de stockage sur site, et en première hypothèse, la quantité d'H₂ à un instant donné sur site serait comprise entre 1 et 5 tonnes, soit en dessous du seuil SEVESO bas. Le dossier de demande d'autorisation (DDAE) vérifiera et confirmera toutes ces valeurs afin de confirmer que le projet EMIL'HY n'est pas classé Seveso bas* » et que « *le classement Seveso (du site actuel)... impose un certain nombre de règles comme la formation des équipes, la diffusion de certains documents et des obligations de contrôles et mesures réglementaires* ».

La notion de risque liée au projet a été évoquée à plusieurs reprises (« *Quel est le risque pour les Carlingeois par rapport à cette usine qui est classée... qui devrait être aussi dangereuse que celle de son concurrent ?* ») et une multitude de questions spécifiques ont été posées en cas de défaillance d'un équipement auxquelles GazelEnergie a répondu : « *Est-ce que la réutilisation d'infrastructures existantes accroît les risques liés à l'installation ?* », « *Du point de vue des risques, est-il préférable d'installer un électrolyseur alcalin ou un autre type de technologie ?* », « *Est-ce que des risques peuvent apparaître du fait que la production soit pilotable et donc fluctuante ?* », « *S'il n'y a plus de client au bout du tuyau, est-ce que la production d'hydrogène s'arrête ?* », « *En cas de procédure d'arrêt d'urgence, que se passe-t-il pour la solution électrolytique utilisée par les électrolyseurs ?* », « *Sur le plan de la sécurité, avec l'hydrogène, on ne rigole pas* », « *Comment vous prémunissez-vous du risque d'explosion très présent lorsqu'on parle d'oxygène en présence d'hydrogène ?* », « *Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du pipeline MosaHYc vous contraint à maintenir une pression constante dans la canalisation, qu'avez-vous prévu en cas d'arrêt de la production d'hydrogène ?* », « *Pour la sécurité de l'installation, avez-vous prévu des valves ou des circuits de dérivation pour les risques de surpression ?* », « *Qu'avez-vous prévu si un compresseur tombe en panne ?* ».

Une personne du public a indiqué que « *Par son emplacement, le risque pour les populations nous apparaît bien identifié et acceptable. Le projet partenaire MosaHYc nous apparaît en revanche plus impactant et source d'éventuelles craintes légitimes des populations. A ce titre, nous encourageons GRTgaz à réorganiser des réunions d'information au public* ».

D'autres questions ont également ciblées les événements initiateurs externes d'un potentiel accident (« *Dans l'étude de dangers vous avez identifié un certain nombre de risque principaux, avez-vous également pensé au risque terroriste ?* » « *Quels risques présentent les hackers sur l'installation ?* ») et le facteur humain (« *Que mettez-vous en place pour que le personnel de la centrale exerce en sécurité ?* », « *Si on prend le cas de Tchernobyl, il semblerait que l'accident ait été causé par une défaillance du personnel, est-ce que les ouvriers sont davantage suivis (médecine du travail) quand ils exercent dans une installation à risque ?* »).

7. Aménagement du territoire

Le public a également réagit sur 2 aspects du projet qui prennent en compte l'ensemble des projets de réindustrialisation de Saint-Avoid et propose « *En addition avec les autres projets de la zone et notamment PARKES, cela amènerait plus de 300 emplois directs et ainsi autant de flux de transports. Une réflexion en partenariat avec les autres industriels de la zone pour favoriser le covoiturage ou la mise en place de navette est souhaitée dans une démarche éco-responsable et économique* » et « *La création d'infrastructures inter-entreprises pour les salariés pourrait également être réfléchiée pour stimuler l'attractivité du territoire, par la création de crèches d'entreprise, par exemple* ».

Le public a aussi « *appelé de ses vœux que GazelEnergie poursuive et amplifie ses actions de soutien financier aux collectivités et associations locales en ce contexte d'inflation* ».

Engagements des maîtres d'ouvrage résultant de la concertation

Pendant la concertation préalable, les porteurs du projet ont pris plusieurs engagements :

1. Mener une étude sur la récupération de la chaleur en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et la plateforme Chemesis
2. Mobiliser les acteurs de la plateforme Chemesis sur les opportunités de valorisation de l'oxygène
3. Accompagner le développement des compétences des collaborateurs et des sous-traitants aux métiers de demain
4. Promouvoir les opportunités de postes à pourvoir pour favoriser l'emploi local
5. Poursuivre le dialogue avec les élus locaux et les associations du territoire
6. Informer régulièrement les riverains sur l'avancée du projet (en phase chantier et en exploitation)

En parallèle, l'association Chemesis dont fait partie GazelEnergie a aussi pris des engagements pendant la concertation :

1. Lancement d'études visant à substituer une partie du gaz naturel consommé sur la plateforme par de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone produit localement par le projet EMIL'HY
2. Lancement d'études visant à combiner l'hydrogène décarboné produit par EMIL'HY avec du carbone capté au sein même de la plateforme chimique afin de produire des monomères localement (matière première utilisée par les industriels de la chimie)

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation » (L121-16 CE). Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s, le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie du dossier d'enquête publique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

A l'issue de la concertation, les garants reprennent ici les demandes de précisions suivantes formulées par le public vis-à-vis des porteurs du projet :

1. Il conviendrait de détailler et d'explicitier par typologie de postes de coûts, le montant de l'investissement financier du projet, étant donné qu'il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d'hydrogène produit,
2. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau,
3. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau,

4. Il conviendrait de confirmer votre engagement de rejoindre l'initiative AMPHY et de collaborer activement dans les dispositifs de formation des acteurs d'une filière hydrogène (mise à disposition d'experts, accueil d'étudiants en alternance...),
5. Il conviendrait de confirmer auprès de la Société des Eaux de l'Est (SEE) que la ressource en eau sera suffisante dans le cas où les 2 projets de production d'hydrogène (Emyl'Hy et CarlHYng) se concrétisaient,
6. Il conviendrait de confirmer auprès de RTE qu'il n'y a pas de nécessité de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avoid en cas de développement des deux projets EMIL'HY et CarlHYng,
7. Il conviendrait de clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s'accompagnera de la disparition totale de l'utilisation du charbon,
8. Il conviendrait de clarifier le fait que la centrale biomasse et que l'usine de production d'hydrogène pourront fonctionner simultanément,
9. Il conviendrait de porter auprès de l'association Chemesis la suggestion de création d'une cellule employant des experts dont la mission serait d'optimiser les flux d'énergies et les flux thermiques entre l'ensemble des industriels présents sur la plateforme,
10. Il conviendrait de porter auprès de l'association Chemesis et de la CASAS la demande de réflexion d'une démarche éco-responsable en termes de mobilité (par exemple, covoiturage ou mise en place de navettes) et de création d'infrastructures inter-entreprises (par exemple, crèche d'entreprise).

Pour toutes ces demandes, il conviendra d'informer le public des réponses apportées et des informations obtenues.

Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

A l'issue de la concertation, les garants formulent les recommandations suivantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public :

1. Poursuite des échanges d'informations et de participation sur le site internet de la concertation préalable

Les garants recommandent que le site internet de la concertation préalable soient maintenu ouvert et « vivant » jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et même pendant la phase de construction du projet. Les porteurs du projet devront l'alimenter en publiant au fil de l'eau les études qu'ils réalisent et le public devrait pouvoir poser des questions et y obtenir des réponses dans un délai raisonnable ; le tout étant publié et visible par tout le monde.

Les garants recommandent également aux porteurs du projet de communiquer dès sa réception le présent bilan des garants à tous les participants contributeurs et acteurs de la concertation et de le publier sur le site internet de la concertation.

2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence bimestrielle

Les garants recommandent aux porteurs du projet, pendant la durée de la concertation continue et celle de la construction de l'usine si le projet est poursuivi, d'informer et de consulter régulièrement le public. A cet effet, ils proposent la rédaction d'un journal de bord qui serait publié tous les 2 mois sur le site internet de la concertation préalable et envoyé aux personnes qui en feraient la demande via un formulaire mis à leur disposition sur ce même site.

3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production

Compte tenu du nombre de réponses ou de précisions qui sont soumises à la production d'études à venir comme l'étude d'impact et l'étude de dangers, les garants recommandent aux porteurs du projet de les publier sur le site internet de la concertation préalable au fur et à mesure de leur finalisation.

4. Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique

Les garants recommandent, dans un délai minimum de 2 mois avant le démarrage de l'enquête publique, l'organisation d'une réunion publique de présentation du projet, de ses impacts et de ses dangers.

5. Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier

Les garants recommandent, pendant toute la phase chantier et en coordination avec les collectivités locales, que les porteurs du projet tiennent régulièrement informé le public et notamment les habitants de Saint-Avoid, Carling, Creutzwald, Diesen, Porcelette et l'Hôpital des interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaire.

Liste des annexes

- Annexe 1 - Tableau des demandes de précision et recommandations des garants
- Annexe 2 - Lettre de missions des garants du 15 novembre 2023
- Annexe 3 - Synthèse des cahiers d'acteurs
- Annexe 4 - Liste des principales retombées médiatiques

Annexe 1 - Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 21/05/2024	Réponse du/ des maître(s) d' ouvrage ou de l' entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Demandes de précisions formulées par le public vis-à-vis des porteurs du projet :			
1. <i>Détailler et expliciter par typologie de postes de coûts, le montant de l' investissement financier du projet, étant donné qu' il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d' hydrogène produit</i>			
2. <i>Clarifier le fait que la production d' hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau</i>			
3. <i>Clarifier le fait que la production d' hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau</i>			

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

<p>4. <i>Confirmer votre engagement de rejoindre l'initiative AMPHY et de collaborer activement dans les dispositifs de formation des acteurs d'une filière hydrogène (mise à disposition d'experts, accueil d'étudiants en alternance...)</i></p>			
<p>5. <i>Confirmer auprès de la Société des Eaux de l'Est (SEE) que la ressource en eau sera suffisante dans le cas où les 2 projets de production d'hydrogène (EMIL' HY et CarlHYng) se concrétiseraient</i></p>			
<p>6. <i>Confirmer auprès de RTE qu'il n'y a pas de nécessité de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avold en cas de développement des deux projets EMIL' HY et CarlHYng</i></p>			
<p>7. <i>Clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s'accompagnera de la disparition totale de l'utilisation du charbon</i></p>			
<p>8. <i>Clarifier le fait que la centrale biomasse et que l'usine de production d'hydrogène pourront fonctionner simultanément</i></p>			

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

—

<p>9. Porter auprès de l' association Chemesis la suggestion de création d' une cellule employant des experts dont la mission serait d' optimiser les flux d' énergies et les flux thermiques entre l' ensemble des industriels présents sur la plateforme</p>			
<p>10. Porter auprès de l' association Chemesis et de la CASAS la demande de réflexion d' une démarche éco-responsable en termes de mobilité (par exemple, covoiturage ou mise en place de navettes) et de création d' infrastructures inter-entreprises (par exemple, crèche d' entreprise)</p>			
<p>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p>			
<p>1. Poursuite des échanges avec le public via le site internet sur l' avancement du projet EMIL' HY</p>			
<p>2. Rédaction bimestrielle d' un journal de bord du projet</p>			
<p>3. Diffusion des études (impacts, dangers...) dès leur réalisation</p>			
<p>4. Organisation d' une réunion publique avant</p>			

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

—

<i>l' enquête publique</i>			
5. <i>Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l' issue de cette concertation</i>			



Le président

Paris, le 15 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 8 novembre 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.es garante et garant du processus de concertation préalable pour le projet Emil'Hy de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau porté par GazelEnergie et GRT gaz sur la centrale Emile Huchet à Saint-Avoid (57).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, le processus de concertation du grand public doit prendre en compte les questions suivantes et y répondre :

- compte-tenu des multiples interventions que le maître d'ouvrage a déjà initiées avant la saisine officielle de la CNDP, vous devrez spécifiquement veiller au respect du droit à l'information du public. A cet effet, les éléments disponibles de contexte devront notamment être portés à la connaissance du public concernant, en particulier, l'existence du projet CARLHYNG de production d'hydrogène connecté au réseau MosaHyc, dont la concertation préalable est en cours ;
- les maîtres d'ouvrage souhaitant que la concertation préalable se déroule dans des délais très brefs, vous veillerez à ce que le public dispose de délais raisonnables

pour prendre connaissance de l'information et pour formuler des observations et des propositions dans le respect de l'article L. 120-1 du code de l'environnement ;

- les maîtres d'ouvrage (MO) doivent préciser les besoins auxquels ce projet répond et ses alternatives possibles. L'enjeu d'accessibilité de l'information délivrée au public est très important pour permettre le débat sur l'opportunité et les alternatives. Les MO doivent préciser les dispositifs et les acteurs qu'ils comptent mobiliser pour y parvenir ;
- le sujet du raccordement de ce projet au réseau MosaHYc doit être abordé car la présence de cette canalisation de transport d'hydrogène transfrontalière est la raison d'être du projet EmilHy. Le sujet de l'articulation avec le raccordement de plusieurs projets d'industriels se déployant le long du réseau MosaHYc, de part et d'autre de la frontière franco-allemande ainsi que la question du risque industriel et la question particulière posée par le stockage de l'hydrogène doivent être traités, de même que les effets « domino » liés à la proximité de nombreux industriels sur la plateforme ;
- plus largement la question se pose de l'organisation industrielle du territoire, ce dernier étant en grande mutation ;
- vous devez faire des préconisations très précises quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et vérifier que tout est mis en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat, les modalités d'association des publics transfrontaliers devront être trouvées.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la **CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.**

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverain.e.s, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs et actrices économiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de

participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation du MO

Vous accompagnerez également le MO dans sa constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous puissiez amener les MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L. 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garant et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garant.e.s

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément aux MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

III. Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le Mo a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans

réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis aux MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivants sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet des MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2023.11.15 16:29:51
+01'00'

Marc Papinutti

Madame Valérie TROMMETTER

Monsieur Luc MARTIN

Garant.e.s de la concertation préalable -EMIL'HY- Production d'hydrogène renouvelable et bas carbone- centrale Emile Huchet_ Saint-Avoid (57)

Annexe 3 – Synthèse des cahiers d'acteurs

Fidèle au principe d'équivalence de la parole de la CNDP, sont présentées ci-dessous les synthèses des 23 cahiers d'acteurs en fonction de leur ordre de publication sur le site de la concertation préalable.

Ils expriment tous un avis favorable au projet tout en attirant l'attention des porteurs du projet sur des points spécifiques notamment dans le domaine de l'eau, de l'énergie, de la valorisation de l'oxygène produit... points qui seront repris lors de l'enquête publique.

1. Association GECNAL Warndt Pays de Nied

Le Groupement d'Étude et de Conservation de la Nature en Lorraine Warndt Pays de Nied (GECNAL WPN) est une association de droit local à but non lucratif qui œuvre depuis 1982 à la préservation de la faune et de la flore dans les régions dites du Warndt et du Pays de Nied. L'association assiste plusieurs industriels et collectivités pour la préservation d'habitats naturels riches en biodiversité en particulier autour de la plateforme industrielle de Carling/Saint-Avold. De nombreuses actions y sont réalisées : alimentation de mares, entretien, suivi des amphibiens, sensibilisation...

L'association tient à noter l'esprit d'ouverture des porteurs du projet EMIL'HY, à savoir les services de GazelEnergie, qui ont toujours pris soin de répondre à leurs questions. En effet, au-delà des termes de la concertation publique liés au projet EMIL'HY et des diverses consultations actuelles, GazelEnergie leur a assuré lors de plusieurs rencontres de sa volonté de porter la prise en compte des enjeux de biodiversité à l'échelle de l'aménagement de l'ensemble de sa propriété foncière.

Aussi le GECNAL WPN influera concrètement en accord avec GazelEnergie sur l'insertion écologique et paysagère du site industriel en lui-même et également sur la prise en compte des espaces de nature qui l'entourent :

- Prise en compte de la biodiversité à l'échelle du site :
 - Gestion différenciée des espaces verts,
 - Protection d'éléments arborés et/ou forestiers et gestion des lisières boisées,
 - Prise en compte de la forêt de protection,
- Contribution à la préservation du patrimoine biologique local...

2. Ville de l'Hôpital

La Ville de l'Hôpital soutient le projet d'usine de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone dans le cadre de la transformation énergétique de la centrale Émile Huchet. En effet, elle considère que ce projet ambitieux et créateur d'emplois sera un formidable vecteur de dynamisme et de revitalisation du territoire et permettra de concourir à l'indispensable transition énergétique. Elle espère des retombées économiques pour ses commerçants, artisans et professions libérales ainsi qu'une dynamisation du marché immobiliers avec une réduction du nombre de logements vacants sur le territoire.

3. Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)

Le projet EMIL'HY, adossé au projet de conduite MosaHyc est une véritable opportunité pour créer un espace franco-allemand d'une industrie éco-responsable. La CASAS soutient le projet EMIL'HY qui s'inscrit totalement dans la politique de développement économique menée depuis plusieurs années et plus particulièrement autour de la plateforme Chemesis. Le point critique pour le projet EMIL'HY réside dans le soutien que doit apporter l'Etat Français et l'Union Européenne pour compenser les différences de prix de production du Kg d'H₂ vert par rapport à celui de l'H₂ gris. La CASAS est disposée à faire valoir aux différents niveaux de l'Etat tout l'intérêt stratégique de ce projet pour l'avenir du territoire.

4. IUT de Moselle-Est

L'IUT note que le Projet de Territoire Warndt Naborien a permis l'émergence d'une filière hydrogène et énergies renouvelables par la création d'un groupe de travail hydrogène en 2020. L'IUT considère que le changement climatique est visible et à nos portes et qu'il faut maintenant agir. Il considère que ce projet est une chance pour le territoire et préconise 4 actions :

- Utiliser nos moyens de façon rationnelle et valoriser nos actifs,
- Restaurer notre industrie productive et notre souveraineté économique scientifique et technologique,
- Former rapidement et massivement nos techniciens ingénieurs et opérateurs de l'hydrogène,
- Sensibiliser la population aux phénomènes énergétiques,
- Profiter de l'écosystème européen.

5. Syndicat CFDT de GazelEnergie

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) est la première organisation syndicale représentative au sein de GazelEnergie. Elle considère que le projet EMIL'HY met en œuvre une technologie innovante et respectueuse de l'environnement, répond aux objectifs de décarbonation du gouvernement français, tout en créant des emplois durables et de qualité et en stimulant l'économie locale. Il s'agit d'une opportunité unique pour le développement de la filière hydrogène. Elle appelle tous les acteurs de la région à se mobiliser en faveur du projet EMIL'HY.

6. SHS – Stahl-Holding-Saar

SHS regroupe les deux entreprises sidérurgiques de Sarre (Allemagne) et leurs filiales respectives en tant que Roheisengesellschaft Saar mbH ("ROGESA") : Aktien-Gesellschaft der Dillinger Hüttenwerke ("Dillinger") et Saarstahl Aktiengesellschaft ("Saarstahl").

L'hydrogène renouvelable et bas-carbone permettant de décarboner des secteurs industriels comme la sidérurgie et la métallurgie, dont les procédés ont jusqu'à présent principalement reposé sur des combustibles fossiles, est un facteur clé pour la mise en œuvre de la feuille de route de décarbonation de SHS. Ainsi SHS suit donc avec intérêt le développement des projets régionaux de production d'hydrogène, parmi lesquels le projet EMIL'HY.

7. Association Chemosis

L'association Chemosis regroupe 17 membres actifs de la plateforme industrielle de Saint-Avold.

L'association considère que le projet EMIL'HY s'intègre pleinement dans la stratégie de développement de l'industrie verte et de la transition écologique et énergétique portée par l'ensemble des acteurs industriels et qu'il est essentiel pour le développement du territoire car il permettra de recréer de l'emploi.

Elle indique aussi que cette concertation publique permet à l'ensemble des acteurs concernés de se mobiliser, d'échanger et de porter ensemble une vision pour l'avenir du territoire.

8. Association Les Shifters

The Shifters est l'association des bénévoles en appui du Shift Project, le Think Tank Bas carbone.

Cette association émet un avis favorable au projet qui s'inscrit dans les scénarii bas carbone au niveau national, dans la stratégie bas carbone régional, dans la réindustrialisation nécessaire du bassin minier et dans la coopération des industriels de la plateforme Chemosis. Elle signale néanmoins quelques points d'attention, qui sont identiques à ceux émis lors de la concertation du projet CarlHYng, et qui portent notamment sur la nécessité de vérifier que les ressources seront suffisantes pour le deuxième volet du projet, en particulier concernant l'alimentation électrique. Elle invite les collectivités territoriales à saisir toutes les occasions d'aides pour créer un véritable hub hydrogène. Enfin, Les possibilités de stockage d'hydrogène dans les salins seraient à inscrire dans les perspectives.

9. Commune de Creutzwald

La commune de Creutzwald est localisée dans la région naturelle du Warndt, au nord du site en projet.

La commune se félicite des effets positifs du projet pour le territoire du Warndt Naborien et son attractivité qui bénéficiera à Saint-Avold mais aussi aux communes voisines comme Creutzwald. Elle considère le projet enthousiasmant, preuve de dynamisme pour le territoire, qui saura s'inscrire dans un cercle vertueux de croissance économique. La commune est convaincue que l'hydrogène jouera un rôle essentiel pour atteindre la neutralité carbone en 2050, en particulier pour les secteurs de l'industrie ou de la mobilité qui n'ont pas d'autres solutions pour se décarboner (sidérurgie, cimenterie, mobilité lourde..).

10. Pôle de Plasturgie de l'Est (PPE)

Le Pôle de Plasturgie de l'Est (PPE) est une association œuvrant pour le développement économique du territoire local. Elle soutient que le projet EMIL'HY répond aux enjeux de décarbonation, en visant l'implantation d'unités de production massive d'hydrogène bas-carbone sur la commune de Saint-Avold.

Comme pour d'autres projets sur la Moselle-Est (Holosolis, Parkes, CarlHyng), le PPE considère que ce projet concourt à engager le territoire dans la transition énergétique. La cohérence du site de la Centrale Emile Huchet où doit s'implanter le projet au sein d'une future éco-plateforme le rend d'autant plus pertinent.

Etant donné l'envergure et l'impact attendu du projet :

- des précisions seraient cependant utiles concernant des débouchés futurs non négligeables, comme la valorisation évoquée en e-méthanol qui couplerait production d'hydrogène et de CO₂ biogénique issus de chaudières biomasses en développement sur le site (quels volumes, quel horizon temporel, etc.),
- il est attendu de la part de GazelEnergie une collaboration forte avec les parties prenantes de la formation sur le territoire pour répondre aux besoins en compétences qui s'annoncent pour la filière hydrogène.

11. Association ADELP

L'Association pour la Défense de l'Environnement et la Lutte contre la Pollution en Moselle-Est (ADELP) est une association de protection de l'environnement qui veille à gérer l'équilibre entre le développement économique-industriel et la préservation de l'environnement et la santé de la population.

Elle forme le vœu que ce projet ainsi que ceux qui vont suivre soit le plus vertueux possible afin qu'il y ait le moins de rejet possible car décarboner se suffit pas ! En réduisant le seul CO₂, on ne réduit pas les rejets de chaleur issus de l'énergie décarbonée. Les installations énergétiques renouvelables rendent l'énergie indépendante du pétrole, mais la production ainsi qu'une partie de l'utilisation de cette électricité renouvelable émettent aussi de la chaleur.

La seule énergie qui ne chauffe pas est celle qu'on ne consomme pas, mais l'électricité est devenue vitale à l'homme. En conséquence, apporter dans les meilleurs délais et en priorité la sobriété, la décarbonation et le recyclage thermique ne peut qu'améliorer le climat.

12. CIRCA

En tant que start-up biotech acteur d'une bioéconomie circulaire responsable et décarbonée, CIRCA soutient le projet EMIL'HY.

En effet, le projet EMIL'HY est de première importance pour CIRCA car il permettra un sourcing en hydrogène décarboné sur la même plateforme industrielle que celle sur laquelle le projet ReSolute de CIRCA sera construit. Ceci réduira non seulement les émissions en gaz à effet de serre (GES) directement liées à la méthode de production de l'hydrogène, mais aussi celles provenant du transport des matières premières qui représentent 80% des GES globales du projet ReSolute. Pour cette raison, CIRCA considère le projet EMIL'HY comme structurant pour son propre développement, et d'avenir en tant que projet visionnaire.

13. Projet PARKES

Le projet PARKES est porté par trois entreprises spécialisées dans la gestion et la valorisation des déchets sur la plateforme Chemesis : SUEZ RV France, Loop Industries et SK Geo Centric.

Ce groupement considère que le développement du projet EMIL'HY sur la plateforme Chemesis et plus particulièrement sur le site Emile Huchet est structurant pour le territoire. Il porte ainsi l'émergence d'une dynamique essentielle pour l'ensemble des acteurs industriels présents et futurs, dont le projet PARKES souhaite faire partie intégrante. En tant que locomotive économique et technique des projets de transition énergétique portés par GazelEnergie, dont ceux qui profiteront directement au projet PARKES, le projet EMIL'HY représente un atout indéniable pour la stratégie d'avenir de la plateforme.

14. Moselle Attractivité

Moselle Attractivité a pour mission la promotion de la destination économique de la Moselle, la recherche d'investisseurs et l'appui aux entreprises mosellanes et à l'ensemble des collectivités locales. Elle estime que ce projet alliant performance industrielle, réindustrialisation, collaboration transfrontalière et création d'emplois sur le territoire, offre des perspectives prometteuses pour le développement économique et l'attractivité de la Moselle Est. Il fédère autour de lui un important écosystème local de collectivités territoriales, d'entreprises et d'acteurs de l'économie et de la formation.

15. Commune de Diesen

La commune de Diesen soutient le projet de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone. Elle considère que ce projet initié depuis quelques années par GazelEnergie est un projet ambitieux et créateur d'emplois pour le territoire et qu'une opposition à ce projet serait néfaste et stérile pour l'avenir du secteur économique.

16. Groupe Local Les Écologistes (EELV) Moselle Est

Le groupe Local Moselle Est représente sur ce territoire le parti Les Écologistes (ex EELV). Tout comme pour le projet concurrent Carl'Hyng, il se positionne favorablement à l'implantation d'un unique projet d'hydrogène sur le territoire tant que les débouchés suffisants pour davantage de projets ne sont pas avérés.

L'accent est mis sur la nécessité d'une pilotabilité de l'installation et d'une adaptation de cette dernière aux ressources disponibles tant en eau qu'en électricité mais également à la réalité de la demande. La production locale d'hydrogène ne doit pas être utilisée comme argument d'attractivité pour des activités productivistes ou polluantes.

Il considère que la principale voie doit être celle de la sobriété. Décarboner les activités existantes est une bonne chose, il faut cependant mener une réflexion sur les volumes produits de cette manière, leur finalité et donc la réelle utilité de ces productions.

17. M. Marc CAZALET, ingénieur retraité de la SNET depuis 2014

Monsieur CAZALET considère qu'au cours des 20 dernières années, la Moselle-Est a vu disparaître toute son activité charbonnière et ses usines annexes, et l'arrêt successifs des groupes de production d'électricité de la centrale E. Huchet s'accompagnant de la suppression de milliers d'emplois.

A l'instar du projet CarlHYng porté par VERSO ENERGY, le projet EMIL'HY porté par GazelEnergie répond également aux objectifs du PTWN voulu par le gouvernement pour redynamiser l'Est-Mosellan par le développement économique du territoire. Il indique que cette énergie renouvelable, bas carbone est un axe majeur pour décarboner l'industrie, la mobilité lourde, le gaz naturel et réduire la dépendance énergétique de la France. Quel que soit le projet retenu, il souhaite qu'il s'implante sur le territoire de la CASAS. Il sera un facteur important du renouveau industriel de la Moselle-Est comme les projets PARKES, HOLOSOLIS, exploitation du gaz de couche et de l'hydrogène blanc.

18. Commune de Porcelette

La commune exprime son soutien total au projet d'implantation de l'usine d'hydrogène renouvelable EMIL'HY, qui promet de révolutionner l'économie locale (génération d'emplois locaux, attrait d'investissements dans la région...) et de contribuer de manière significative à la transition énergétique. L'aspect environnemental de ce projet est tout aussi crucial car l'hydrogène renouvelable est une source d'énergie propre et durable qui peut jouer un rôle essentiel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans la transition vers une économie décarbonée.

19. Messieurs A. Loubet et K. Pfeffer députés de la Moselle-Est à l'Assemblée Nationale

Ils considèrent que tout nouveau projet industriel créateur d'emplois et innovant est le bienvenu dans ce territoire. C'est pourquoi EMIL'HY représente une chance pour la Moselle-Est.

Ils saluent les parties impliquées et réaffirment leur engagement en faveur de ce projet. Ils resteront à l'entière disposition des acteurs concernés afin d'assurer qu'il bénéficie pleinement à ce territoire.

Comme députés de la Moselle-Est, ils entendent défendre avec détermination ce type d'initiatives à la fois au niveau local, national et européen, y compris à l'Assemblée nationale et auprès des pouvoirs publics.

20. Ville de Saint-Avold

La Ville de Saint-Avold accueille de façon très positive le projet d'implantation d'une usine de production d'hydrogène sur le site de l'ancienne centrale à charbon Emile-Huchet. Ce projet présente plusieurs aspects positifs :

- Le projet répond pleinement aux objectifs du Projet de Territoire du Warndt Naborien (PTWN). Il contribue à la redynamisation économique du territoire, et participe à la réalisation des objectifs nationaux en matière de décarbonation de l'industrie et de production des énergies renouvelables,
- La Collectivité voit aussi très favorablement les synergies qui pourront se développer à l'échelle territoriale : lien avec la chimie verte (Parkes), lien avec la plateforme Chemesis, opportunités diverses au titre de la coopération transfrontalière et européenne,
- Les investissements prévus vont générer de nombreux emplois directs et indirects, ainsi que remplir les carnets de commandes des entreprises,
- Afin d'accompagner ces retombées, la Collectivité développe en complémentarité avec la Communauté d'agglomération des politiques publiques ambitieuses pour développer la qualité et la diversité de l'habitat sur son territoire, pour renforcer l'attractivité des commerces et des services, ainsi que pour moderniser ses services et ses équipements publics.
- Ce projet démontre que notre territoire est attractif et capable d'accueillir de tels projets industriels. Cet investissement renforce l'image de notre territoire sur sa capacité à accompagner le développement industriel et sur sa volonté à l'inscrire dans le cadre d'une politique environnementale vertueuse.

21. Communauté de Communes du Warndt (CCW)

La Communauté de Communes du Warndt estime que le projet EMIL'HY s'intègre pleinement dans le Projet de Territoire du Warndt Naborien et qu'il répond à deux axes stratégiques : la relance économique du territoire (soutien aux salariés touchés par la fermeture, mutation de la plateforme Chemesis, aides aux zones d'activités, formations...) mais également la relance de l'attractivité du territoire (reconversion de friches et attractivité des zones). Elle apporte son soutien au projet qu'elle considère être structurant pour le développement économique et industriel du territoire.

22. VERSO ENERGY

VERSO ENERGY porte le projet de production d'hydrogène, dénommé CarlHYng, qui serait implanté sur la commune de Carling et pour lequel une concertation a été réalisée à l'automne 2023.

VERSO ENERGY se félicite qu'un nouveau projet comme celui d'EMIL'HY se concrétise dans la zone Carling/Saint-Avoid. Aux côtés de CarlHYng et des autres projets de l'écosystème MosaHYc, il vient encore renforcer le positionnement du territoire mosellan parmi les pionniers du développement de l'hydrogène comme levier de décarbonation de l'industrie. Dans le cadre du développement de ces projets, qui emploient des technologies différentes et qui évoluent dans un marché émergent, Verso Energy propose à GazelEnergie de réfléchir ensemble à des synergies permettant de renforcer le futur hub de Carling/Saint-Avoid. Des efforts peuvent en effet être mis en commun sur les sujets de la formation, de la gestion des ressources, des compétences et des infrastructures, ainsi que de l'accompagnement de la plateforme pétrochimique dans sa transition écologique.

23. Syndicat FO de GazelEnergie et M. Jean Pierre DAMM, vice-président du Comité de Dialogue social dans les Industries extractives, avec un mandat de la fédération européenne de l'Industrie INDUSTRIALL

IndustriAll Europe, la Fédération nationale de l'Energie et des Mines FNEM FO et son syndicat à GazelEnergie soutiennent ce projet, comme tous les autres projets s'inscrivant dans la transition énergétique européenne et de ses positions syndicales sur ce sujet.

Ils préconisent d'envisager des partenariats avec l'IUT de St-Avoid et les lycées professionnels du territoire transfrontalier, après avoir identifié les typologies de filières de métiers et de métiers à promouvoir.

Ils appellent aussi à des clarifications de réponses sur l'engagement de l'actionnaire de GazelEnergie pour l'investissement de la phase 1, sur la position de GazelEnergie relative à la volonté de concrétiser la décision du Président de la République « de transformer la tranche 600 MW de la Centrale Emile HUCHET à St-Avoid... en biomasse », la position de GazelEnergie relative aux choix qui seront faits par le client industriel SHS en fin 2024 (et notamment d'exprimer clairement sa position au cas où GazelEnergie ne serait pas le fournisseur exclusif retenu par SHS...).

Ils préconisent également de créer de nouvelles synergies pour la réalisation de la production d'hydrogène renouvelable et (ou) bas carbone pour ne pas reproduire les errements du passé dans le bassin minier et suggère ainsi d'envisager, voire d'encourager, un partenariat entre les deux acteurs voulant produire de l'hydrogène en Moselle-Est et alimenter le même client.

.

Annexe 4 – Liste des principales retombées médiatiques

Semaine du 29 janvier

02-02-2024 – Le Républicain Lorrain : « **MosaHyc, Emil’Hy, CarlHYng, Parkes : savez-vous ce qui se cache derrière ces noms ?** » (presse écrite)

Semaine du 12 février

11-02-2024 – BFM TV : https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/ducharbon-a-l-hydrogene-une-tour-de-la-centrale-electrique-de-saint-avold-dynamiteepour-sa-reconversion_AD-202402110263.html (télévision)

11-02-2024 – France Info : « **Moselle : une tour de la centrale électrique de Saint-Avoid dynamitée, en vue de l’abandon attendu du charbon** » (presse écrite)

11-02-2024 – La Tribune : « **Energie : une centrale à charbon disparaît pour laisser la place à l’hydrogène** » (presse écrite)

12-02-2024 – H2 Today : « **Une tour explosée : la centrale à charbon de Saint-Avoid prépare sa reconversion à l’hydrogène** » (presse écrite)

Semaine du 19 février

21-02-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Hydrogène vert : début de la concertation publique** » (presse écrite)

21-02-2024 – Fortuneo Banque : « **Reconversion de la centrale de Saint-Avoid : début de la concertation publique le 27 février** » (presse écrite)

21-02-2024 – ID : « **Reconversion de la centrale de Saint-Avoid : début de la concertation publique le 27 février** » (presse écrite)

22-02-2024 – HydrogenToday : « **Projet Emil’Hy : la concertation a démarré à Saint-Avoid** » (presse écrite)

22-02-2024 – L’Est Républicain : « **Hydrogène vert : début de la concertation publique** » (presse écrite)

22-02-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Projet Emil’Hy à la centrale Emile-Huchet : l’hydrogène renouvelable passe d’abord par la case concertation** » (presse écrite)

22-02-2024 – Actu Transport Logistique : « **Centrale de Saint-Avoid : nouvelle étape vers le projet de conversion à la biomasse** » (presse écrite)

22-02-2024 – Moselle TV: <https://moselle.tv/les-concertations-demarrent-pour-le-projet-decarbone-emilhy/> (télévision)

23-02-2024 – Gaz d’aujourd’hui : « **Usine d’hydrogène à Saint-Avoid : la concertation publique va débiter** » (presse écrite)

23-02-2024 – RSE Magazine : « **Reconversion de la centrale à charbon de Saint-Avoid : la concertation publique débutera le 27 février 2024** » (presse écrite)

23-02-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Projet Emil’Hy : avant l’hydrogène renouvelable, place à la concertation** » (presse écrite)

Semaine du 26 février

26-02-2024 – GreenUnivers : « **Hydrogène : GazelEnergie lance la concertation pour Emil'Hy** » (presse écrite)

27-02-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Projet Emil'Hy : première réunion publique ce mercredi 28 février** » (presse écrite)

27-02-2024 – Radio Mélodie : <https://www.radiomelodie.com/a/flash/12265-le-projet-emilhy-entre-dans-sa-phase-de-concertation> (radio)

28-02-2024 – L'Opinion : « **La centrale de Saint-Avold, du charbon à l'hydrogène vert** » (presse écrite)

29-02-2024 – France Bleu Lorraine Nord : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/le-premiere-concertationpublique-autour-du-projet-emil-hy-bat-son-plein-a-saint-avold-2634919> (radio)

29-02-2024 – Moselle TV : <https://moselle.tv/saint-avold-projet-emilhy-a-emile-huchet/> (télévision)

01-03-2024 – Radio Mélodie : <https://www.radiomelodie.com/a/19238-le-projetemilhy-vient-a-la-rencontre-des-mosellans> (radio)

01-03-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Emil'Hy : un sujet qui attire la foule pour la première réunion publique** » (presse écrite)

04-03-2024 – Seiya Consultinhg H2 : « **Projet Emil'Hy : la concertation a démarré à Saint-Avold** » (presse écrite)

Semaine du 11 mars

12-03-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Projet Emil'Hy : la concertation se poursuit à l'IUT de chimie** » (presse écrite)

Semaine du 25 mars

31-03-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Filière hydrogène, chimie verte : les fortes attentes de l'Agglomération Saint-Avold Synergie, un territoire en pleine mutation** » (presse écrite)

Semaine du 8 avril

10-04-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Pipeline MosaHYc : un projet à 110 millions d'euros entre la Moselle et la Sarre** » (presse écrite)

10-04-2024 – Radio Mélodie : <https://www.radiomelodie.com/a/flash/12531-laconcertation-prealable-au-projet-emilhy-prend-fin-aujourd'hui> (radio)

10-04-2024 – Moselle TV : <https://moselle.tv/grtgaz-investit-lourdement-dans-sonprojet-dhydrogene-mosahyc/> (télévision)

12-04-2024 – Le Républicain Lorrain : « **Projet Emil'Hy : une concertation publique préalable riche en enseignements** » (presse écrite)

Semaine du 15 avril

19-04-2024 – Moselle TV : <https://moselle.tv/le-zap-57-emilhy-french-tech-puzzle-etfontoy/> (télévision)

